

# PROJET D'ETABLISSEMENT 2025-2030

ECOLE DE MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY  
Villeneuve-la-Garenne

OCTOBRE 2025

*« La musique (...) est la vapeur de l'art.  
Elle est à la poésie ce que la rêverie est à la pensée,  
Ce que le fluide est au liquide,  
Ce que l'océan des nuées est à l'océan des ondes. »*

*Victor Hugo*

## Table des matières

PREAMBULE .....	5
INTRODUCTION .....	7
I. ETAT DES LIEUX.....	8
A. Le contexte socio-économique et culturel .....	8
a.Géographie : Un territoire au cœur de la Métropole du Grand Paris.....	8
b. Démographie : Une population jeune et en constante augmentation .....	8
c. Aménagement : la culture au centre de la transformation urbaine .....	12
B. Les missions de l'Ecole Municipale de Musique.....	14
a. La Direction des Affaires Culturelles : Un projet politique.....	14
b. Les équipements de la ville : Une grande diversité.....	16
II. L'ECOLE DE MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY : PRESENTATION ET ANALYSE.....	17
A. Le bâtiment de l'Ecole Municipale de Musique : Un équipement bien situé mais inadapté .....	17
a. Situation géographique du bâtiment.....	17
b. Les locaux de l'Ecole Municipale de Musique.....	18
c. Le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique.....	19
1. Les responsabilités de la collectivité : Un service public municipal .....	19
2. Le Responsable de l'action musicale : Une fonction polyvalente .....	19
3. Les responsabilités de la coordinatrice administrative : Une lourde tâche administrative ....	20
4. Les responsabilités de l'agent d'accueil et administratif : Un agent indispensable .....	20
5. L'équipe pédagogique : Une équipe compétente et dynamique.....	20
d. La pédagogie : Former,Transmettre, Diffuser .....	22
1. Les disciplines proposées : une offre riche correspondant aux attentes des usagers .....	22
- La formation instrumentale et vocale.....	22
- Les pratiques collectives au cœur du projet pédagogique.....	23
- Les cycles d'apprentissage et l'évaluation des élèves.....	23
. Eveil et initiation.....	23
. Parcours découverte.....	23
. Le Cycle I .....	24
. Le Cycle II .....	25
. Le Cycle II « Parcours Personnalisé ».....	28
. Le Cycle II « Parcours Ensemble ».....	30
. Le Cycle III : «Parcours amateur».....	32
- Cursus adulte : Débutants et non débutants .....	34
- Les Ateliers « Exploration Artistique ».....	36
2. Le public de l'Ecole Municipale de Musique .....	36

B. LE RAYONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE SUR LE TERRITOIRE .....	39
a. Les actions de diffusion.....	39
b. L'Education artistique et culturelle.....	42
1. Les Interventions en Milieu Scolaire : Grande Section, Cours Préparatoire et Cours Moyen....	42
2. Les Classes à Horaires Aménagés : le Collège Edouard Manet.....	45
3. Les partenariats .....	46
Le projet Démos : Un partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine.....	46
L'Ecole des arts de L'Île-Saint-Denis : Un partenariat prometteur .....	47
Le Musée du Louvre et le Quai Branly : un enrichissement culturel inestimable.....	47
4. Les partenaires potentiels de la ville : De nombreux atouts .....	48
c. Les ressources de l'Ecole de Musique.....	49
III. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT .....	49
A. Le renforcement des acquis.....	49
B. Le pôle handicap .....	50
C. Les nouvelles disciplines envisagées .....	51
D. L'évolution des modalités d'évaluation et des prestations publiques.....	51
E. Les partenariats à construire .....	52
F. La rénovation du bâtiment et la construction d'une annexe .....	52
G. Communication et visibilité numérique, deux leviers indispensables au rayonnement.....	53
H. Une restructuration RH de grande ampleur.....	53
IV. CONCLUSION.....	54
A. L'Ecole Municipale de Musique au cœur d'un projet politique .....	54
B. Les engagements .....	54
C. Les innovations à venir .....	55
ANNEXES .....	56
ANNEXE 1 – Règlement des études .....	57
ANNEXE 2 – Grille Tarifaire 2024-2025 .....	57
ANNEXE 3 – Fonds de partitions de l'Ecole de Musique Claude Debussy .....	78

## **PREAMBULE**

Ce projet d'établissement s'appuie sur trois textes de références et sur la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

a) ***La Charte des Enseignements Artistiques (janvier 2001), Ministère de la Culture et de la Communication.***

**Elle définit trois objectifs :**

- L'enseignement artistique spécialisé et la diversité des disciplines,
- L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale et les pratiques artistiques en amateur,
- Le partenariat avec l'Éducation Nationale, dispositif Éducation Artistique et Culturelle.

La Charte de l'enseignement artistique précise également l'articulation des compétences et les responsabilités respectives de l'État, des Collectivités Territoriales, des équipes pédagogiques et de leur direction.

b) ***Le Nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (septembre 2023 – Code de l'éducation Art. L216-2 modifié par la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 art.51 ) Ministère de la Culture et de la Communication.***

**Les enjeux de ce schéma sont :**

- L'enseignement à destination des futurs musiciens amateurs et/ou professionnels,
- L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels dont les professeurs font partie,
- L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs,
- La création artistique et la transmission du patrimoine artistique favorisant **l'enrichissement des esthétiques**
- La participation à **un travail en réseau entre les lieux d'enseignement artistique spécialisé et les structures culturelles.**
- La sensibilisation, la **diversification** et le développement des publics
- La formation et la prévention contre les Violences et Harcèlement Sexuels et Sexistes (**VHSS**)

### c) **Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine.**

L'acte II de la décentralisation avec la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré aux Conseils Départementaux la responsabilité d'établir « un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ». Il a pour objet, dans le domaine de l'enseignement artistique initial, de « définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement ». Les Conseils Régionaux, aussi concernés par la loi, doivent réaliser un Schéma pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue.

Adopté le 18 février 2022, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts- de-Seine (SDEA) s'inscrit dans les objectifs de la Charte des Enseignements Artistiques et du Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Trois grands axes se dégagent pour ce cinquième schéma départemental des Hauts-de-Seine :

- Poursuivre la diversification des publics,
- Encourager les **innovations pédagogiques** et les évaluer,
- Renforcer la place des établissements dans leur écosystème et sur leur territoire.

Le SDEA92 précise les conditions de la participation du Département des Hauts-de-Seine au fonctionnement des établissements qui souhaitent s'y engager. Dans ce dispositif, les structures labellisées « EA92 », label obtenu par l'École Municipale de Musique Claude Debussy en 2018, répondent aux enjeux ci-dessous :

- Contribuer à l'organisation du maillage territorial de l'enseignement artistique spécialisé,
- Renforcer la qualité de l'enseignement,
- Développer des pédagogies favorisant les pratiques collectives dans un parcours continu et post-apprentissage, en diversifiant les esthétiques,
- **Favoriser l'accès le plus large possible aux enseignements artistiques,**
- S'impliquer dans le réseau SDEA92.

Ce présent projet d'établissement a été réalisé en étroite collaboration et concertation avec l'équipe pédagogique, le Responsable de l'action musicale, la responsable de l'École Municipale de Musique Claude Debussy, la directrice des Affaires Culturelles, les services municipaux partenaires, les élus et les partenaires institutionnels locaux.

## **INTRODUCTION**

Le projet d'établissement est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, administrative et technique, aux usagers de l'établissement, ainsi qu'aux partenaires socio-culturels de l'Ecole Municipale de Musique.

**Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans.**

Les missions dévolues à un établissement d'enseignement artistique étant multiples et les moyens de mise en œuvre devant être conçus, coordonnés et anticipés dans le temps, le projet d'établissement constitue une feuille de route indispensable à leur réalisation.

Dans le cadre d'une demande de classement en conservatoire à rayonnement communal, l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, rend indispensable l'existence d'un projet d'établissement validé par la collectivité.

Le présent projet d'établissement se définit en trois parties.

Il dresse un état des lieux actuel (contexte socio-professionnel, public...), présente et analyse l'Ecole Municipale de Musique.

Il expose enfin les perspectives de développement de l'Ecole Municipale de Musique sur le territoire, tant par ses actions de diffusion, ses actions en matière d'Education Artistique et Culturelle que par ses partenariats départementaux et locaux.

Pour conclure, il dresse des prospectives sur la politique générale de l'établissement et anticipe les ajustements et innovations à court et moyen terme : renforcement des acquis, la **création d'un pôle handicap**, les nouvelles disciplines envisagées, **les partenariats à construire** et la **rénovation du bâtiment** ainsi que la construction nécessaire d'une **extension**. Il fixe un bref bilan des acquis et propose des perspectives à plus long terme.

Dans une démarche éthique, ce projet d'établissement engage une nécessaire réflexion sur un fonctionnement plus respectueux en terme de **développement durable**. Il fixe une ligne de conduite en ce qui concerne le respect **des droits culturels**, de la vigilance à l'égard de la **prévention contre les violences et harcèlement sexuels et sexistes**

Il définit ainsi l'identité ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution de l'Ecole Municipale de Musique, et s'inscrit dans le projet politique de la ville de Villeneuve-la-Garenne.

## **I. ETAT DES LIEUX**

### ***A- Le contexte socio-économique et culturel***

#### ***a. Géographie : Un territoire au cœur de la Métropole du Grand Paris***

Villeneuve-la-Garenne est située en limite nord-est du Département des Hauts-de-Seine, dans un méandre de la Seine, à 4km au Nord de Paris, porte d'entrée du Département, à la limite de la Seine- Saint Denis. La commune est bordée par la rive gauche de la Seine, face à L'Île-Saint-Denis.

La superficie de la commune est de 320 hectares. Les extrémités Nord, Sud et Ouest sont essentiellement occupées par des activités industrielles et tertiaires et par le parc des Chanteraines. Les zones d'habitat se sont développées dans la partie centrale de la Commune.

Commune isolée jusqu'en 2015, la Ville a intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre de la formation de la Métropole du Grand Paris, **l'établissement public territorial (EPT) n°5 de la Boucle Nord de Seine**. Ce sont 6 communes du Département des Hauts-de-Seine elles-mêmes isolées et 1 commune du Département du Val d'Oise : Argenteuil, anciennement en EPCI avec Bezons, qui ont été organisées en Etablissement Public Territorial dans la cadre de la formation de la Métropole du Grand Paris.

Ce territoire composé de 7 communes comptabilise 462 687 habitants au 01er Janvier 2025 (source Banatic.gouv.fr).

#### ***b. Démographie : Une population jeune et en constante augmentation.***

Villeneuve-la-Garenne, ancien hameau de Gennevilliers, devient une commune en 1929. A cette époque, ce territoire est en limite de l'ancienne commune et donc peu urbanisé. A partir de 1958, se succèderont différentes phases d'urbanisation. Villeneuve-la-Garenne sera la première commune des Hauts-de-Seine à répondre à l'appel de l'Abbé Pierre. Des cités d'urgence vont alors être construites.

L'urbanisation de la ville s'accélère à la fin des années 1950 avec la création successive de quartiers construits ex-nihilo et de grandes unités résidentielles, dont la barre Emmaüs, aujourd'hui démolie) de 1958 à 1982. La production intense d'une nouvelle offre de logements génère une croissance démographique importante : en 30 années, la population va passer de quelques milliers à plus de 20 000 habitants pour atteindre aujourd'hui **24 592 habitants (source INSEE 2020)**.

Il est prévu une **augmentation de la population de près de 10 000 habitants** au cours des dix prochaines années.

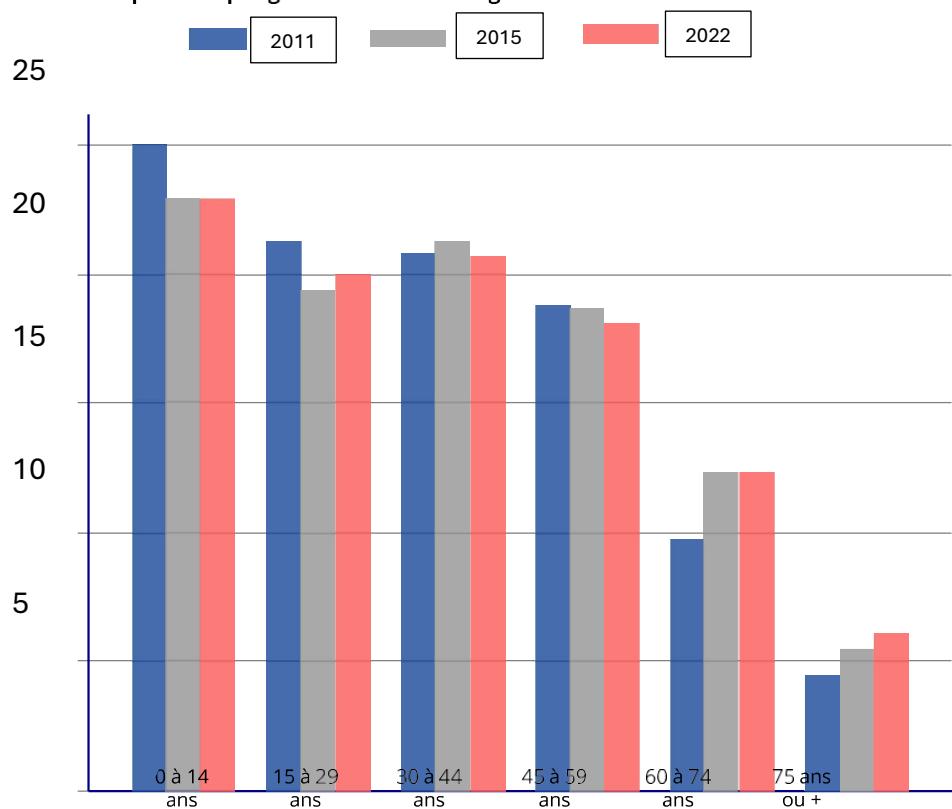
La population de la commune est relativement jeune. En 2022, près d'un quart de la population est âgée de moins de 14 ans, et le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 43%. Le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 18.3% la même année, alors qu'il est de 20.0% au niveau départemental.

Pour nuancer ces propos, on peut observer que de 2011 à 2022 la part de la population âgée de moins de 30 ans est assez stable pendant que la part de la population âgée de plus de 60 ans a augmenté. Au regard de ces observations, le public potentiel de l'Ecole Municipale de Musique est donc important, soit 5862 enfants de moins de 14 ans et 10 977 personnes âgées de moins de 30 ans. L'Ecole Municipale de Musique peut également être un lieu d'apprentissage pour 4 703 personnes âgées de plus de 60 ans.

Age	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>25 644</b>	<b>100,0</b>	<b>24 248</b>	<b>100,0</b>	<b>25 566</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	6 400	25,00	5 558	22,9	5 862	22,9
15 à 29 ans	5 425	21,2	4 709	19,4	5 115	20,0
30 à 44 ans	5 346	20,8	5 139	21,2	5 254	20,6
45 à 59 ans	4 812	18,8	4 524	18,7	4 632	18,1
60 à 74 ans	2 502	9,8	2 993	12,3	3 148	12,3
75 ans et plus	1 160	4,5	1 324	5,5	1 555	6,1

Source Insee, recensements de la population

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



En 2022, la répartition par catégorie professionnelle montre que plus de la moitié de la population, soit 56,1 % est de professions intermédiaires, artisans, employés ou ouvriers et 43,9% sont retraités ou sans activité.

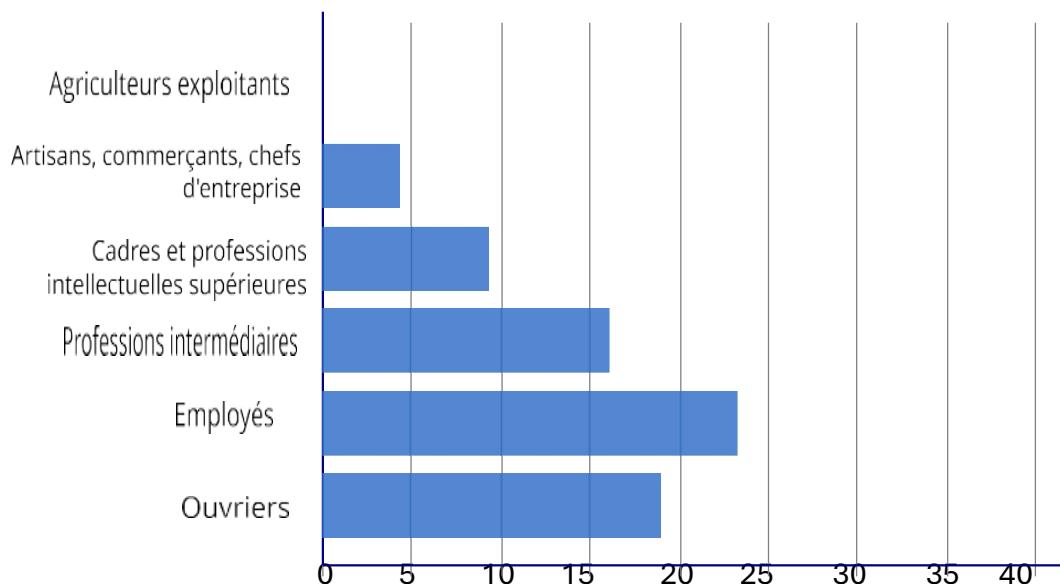
**Population de 15 ans ou plus selon la catégorie Socio-professionnelle ( POP T5)**

Groupe Socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>19 243</b>	<b>100,0</b>	<b>18 684</b>	<b>100,0</b>	<b>19 714</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	4	0,0	0	0,0	5	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	485	2,5	411	2,2	514	2,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 264	6,6	1 252	6,7	1 451	7,4
Professions intermédiaires	2 836	14,7	2 480	13,3	2 815	14,3
Employés	4 597	23,9	4 506	24,1	3 793	19,2
Ouvriers	2 836	14,7	2 469	13,2	2 481	12,6
Retraités	2 975	15,5	3 358	18,0	3 405	17,3
Autres personnes sans activité professionnelle	4 245	22,1	4 208	22,5	5 252	26,6

Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2025.

## **Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2022**

**FAM G5 - Ménages selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur de la personne de référence en 2022**



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2025

### ***c. Aménagement : la culture au centre de la transformation urbaine***

L'urbanisation intense au cours des décennies 1950 et 1960 va figer un certain nombre des caractéristiques fortes de la Ville. En effet, la Commune est organisée en deux parties Nord et Sud, de part et d'autre de l'avenue de Verdun orientée Est-Ouest, avec de grandes unités résidentielles peu connectées à un tissu plus ancien, formant un territoire fragmenté et une ville peu perméable.

Afin de lutter contre les mécanismes de spécialisation et de paupérisation et pour réduire les écarts de développement avec le reste du territoire, la ville a engagé dès les années 1990, une politique de transformation urbaine visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la modernisation des services publics et le développement des activités économiques créatrices d'emplois pour le territoire.

Par ailleurs, de grands projets complémentaires ont été réalisés comme l'arrivée du Tramway T1 en 2011 ou l'ouverture du centre commercial régional « Qwartz ».

Plus récemment, au regard des difficultés sociales et urbaines majeures, le centre-ville de Villeneuve-la-Garenne a été retenu comme **quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

Cette intervention permettra d'apporter une réponse à des enjeux d'échelle communale :

- Créer un centre-ville disposant de services urbains de qualité et de générateurs de centralité (commerces, équipements, animation, espaces publics de qualité, densité, etc.,)
- Déconcentrer le parc social et diversifier l'habitat
- Changer l'image de Villeneuve-la-Garenne et son attractivité résidentielle et assurer la réussite de la future offre de logements.

Depuis 2020, une cinquantaine de projets structurants ont été enclenchés pour restaurer et moderniser les équipements anciens, mais également pour en créer de nouveaux. La ville de Villeneuve-la-Garenne est entrée dans une **nouvelle phase de rajeunissement et de valorisation dynamique de ses équipements**, avec notamment la modernisation du centre sportif Philippe-Cattiau, la réhabilitation du foyer pour l'enfance

Joséphine Baker pour l'accueil d'enfants souffrant de troubles autistiques (2027) , la réhabilitation et le réaménagements d'établissements scolaires et dès la rentrée de septembre 2025, l'inauguration du nouvelle halle du marché couvert.



Crédit Atelier du Pont – image non contractuelle

**Sur le plan culturel**, à l'horizon 2029 la ville de Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans la construction de son projet emblématique : **la construction du nouvelle médiathèque**. Celle-ci aura pour ambition de traiter **toutes les formes de culture**, elle abritera à la fois **une bibliothèque municipale**, un **café**, une **librairie**, **des ateliers**, une **salle d'étude**, un **hall d'expositions** et un **théâtre** de 530 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 150 spectateurs.

Située en face de l'Hôtel de Ville, **ce haut lieu d'échanges culturels** renforcera le nouveau cœur de ville et constituera **un pôle vertueux entre l'école de musique , le cinéma et la médiathèque**.



image non contractuelle

## **B- Les missions de l'Ecole Municipale de Musique**

L'Ecole Municipale de Musique s'inscrit dans le cadre du projet politique de la ville et notamment de son projet culturel piloté par la Direction des Affaires Culturelles. Promue « **Etablissement d'Enseignement Artistique** » avec l'obtention du label LEA décerné par le Département des Hauts de Seine depuis 2018, elle répond aux attentes du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et s'inspire de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé pour garantir une formation artistique riche et diversifiée dans l'enseignement initial de la musique.

### ***a. La Direction des Affaires Culturelles : Un projet politique***

En 2012, le Cabinet Planeth Culture a été chargé de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la culture sur la Ville afin d'accompagner cette dernière dans l'élaboration de son projet culture. Cette étude avait abouti notamment à la définition des axes de la politique culturelle :

- Faire de la culture un atout pour la construction individuelle et collective de la jeunesse
- Développer les pratiques culturelles amateurs, facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale
- Développer et promouvoir une offre culturelle facteur de rayonnement et d'ouverture pour les habitants.

La Direction des Affaires Culturelles a été créée en 2014 et regroupe plusieurs structures : une bibliothèque, une école de musique, un cinéma et un centre culturel (depuis 2015, suite à la municipalisation de l'association du centre culturel «Max Juclier»).

Ces structures ont largement œuvré auprès du jeune public à travers leur programmation (spectacle vivant, cinéma), les activités proposées (arts plastiques et théâtre) mais également grâce à un certain nombre d'actions qui répondent aux enjeux de la politique culturelle de Villeneuve-la –Garenne (projet en partenariat avec l'Education Nationale, service Jeunesse de la Ville)

La ville bénéficie également d'un tissu associatif dynamique. Ceci est lié à son histoire. En effet, depuis longtemps, les associations ont été en charge de l'essentiel de l'animation du territoire. La Ville leur apporte un soutien important en terme de subventions et de mise à disposition de locaux.

Depuis la nouvelle mandature, les axes de la politique culturelle ont été redéfinis autour de plusieurs points notables :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de Villeneuve- la –Garenne
- Favoriser une plus grande participation des habitants à la vie artistique et culturelle
- Soutenir la création
- Recréer une ville sensible

C'est dans ce contexte d'une politique culturelle solide et respectueuse des engagements pris que les Villenogarennois ont bénéficier d'une offre culturelle intense :

- La création de **Classes à Horaires Aménagés Musique** à dominante vocale, en collaboration avec le Collège Manet, idéalement situé à 2 minutes de l'école de musique, pour des collégiens des classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.
- La création du « **Festival Villeneuve Jazz** » en 2022
- Les « **Rencontres des Harmonies du territoire** » en 2023 avec la collaboration de plusieurs orchestres d'harmonies et l'Harmonie de Villeneuve-la-Garenne
- La programmation riche et dense de la **salle VirtuoZ à l'Espace Pierre Brossolette**, salle de musiques actuelles qui permet à de nombreux jeunes artistes de se produire,
- les **résidences d'artistes** organisées par le Service Culturel,
- une **politique tarifaire** extrêmement attractive et avantageuse pour les familles, les jeunes et les seniors avec **gratuité** de nombreux **événements pour les élèves de l'école de musique.**

Plus largement, l'offre culturelle du Cinéma André Malraux, de la Bibliothèque Aimé Césair, de l'Ecole Municipale de Musique Claude-Debussy et du Centre Culturel est très diversifiée et pour tout public



### ***b. Les équipements de la ville : Une grande diversité***

La ville est bien dotée en équipements culturels avec **5 salles de spectacle** :

- 3 salles polyvalentes : Salle des fêtes (600 places assises et 800 places debout), Salle André Malraux (246 places assises) et Salle de l'Espace Nelly Roussel (100 places assises),
- 2 salles spécialisées : Le « Virtuozi Club » (salle de musiques actuelles de 100 places assises et 148 places debout) et l'Espace 89 (théâtre de 98 places, amené à disparaître dans le cadre du NRU et à ce jour non remplacé).

Les salles polyvalentes sont également utilisées par les associations dans le cadre de leurs activités. Globalement, les salles de diffusion sont des équipements vieillissants à l'exception «du Virtuozi Club», ce qui rend l'investissement à court terme indispensable. A cela s'ajoute un enjeu fort de mise en accessibilité qui interroge, pour certains équipements, l'opportunité d'investir sur l'existant. Cette réflexion trouve toute sa place dans le nouveau contexte de la création de l'établissement public territorial (EPT) n°5 de la Boucle Nord de Seine.

La Ville dispose également de locaux qui peuvent être soit dédiés, soit utilisés sous la forme de créneaux horaires pour des activités :

- L'Espace Nelly Roussel : Salles d'activités dont une salle d'arts plastiques, une salle de danse. Ce bâtiment est animé par le centre social municipal. La mise à disposition s'effectue sous forme de créneaux,
- L'Espace Pierre Brossolette (EPB) : Salle d'activités dont une salle d'arts plastiques, une salle de danse et la salle de diffusion de musiques actuelles le « Virtuozi Club ». Ce bâtiment est animé par la Maison des Jeunes et de la Culture qui est une association. La mise à disposition s'effectue sous forme de créneaux,
- Un studio de danse mis à disposition du centre chorégraphique Marie-Louise Prévot.

La création d'une nouvelle bibliothèque, la Médiathèque de la ville de Villeneuve-la-Garenne, est le projet phare de la ville en termes de renouvellement d'équipement culturel. Cette médiathèque verra le jour en 2027 et sera construite à l'ancien emplacement de la barre Emmaüs, côté sud de l'avenue de Verdun, face à la Mairie. (Cf p.12)

## **II. L'ECOLE DE MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY : PRESENTATION ET ANALYSE**

### **A- *Le bâtiment de l'Ecole Municipale de Musique : Un équipement bien situé mais inadapté.***

#### **a. *Situation géographique du bâtiment***

L'Ecole de Musique Claude Debussy est située au 38 Quai d'Asnières. Inaugurée en 1978, cette institution Villenogarennoise offre une façade-avant qui s'élève au dessus d'un parc arboré et verdoyant et fait face à la Seine. Sa façade arrière fait face à l'Ecole maternelle Charles Perrault, au Collège Edouard Manet et à l'**Espace Pierre Brossolette (EPB)** qui accueille entre autres la Maison des Jeunes et de la Culture de Villeneuve la Garenne ainsi que diverses autres associations. Par-dessus tout, L'EPB est une extension indispensable de l'Ecole de musique et accueille plusieurs cours notamment pour les Musiques Actuelles, L'atelier Jazz et l'Orchestre d'Harmonie, mais également pour divers cours de guitare, de violon ou de piano. L'EPB est un **élément précieux** pour l'Ecole de Musique puisqu'il pallie le manque **d'accessibilité aux personnes en situation de handicap** du bâtiment principal.

Ces trois établissements et l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy entourent un grand espace vert qui permet d'aller facilement d'un établissement à un autre en toute sécurité, simplement en traversant cet espace. **Cette situation géographique de l'école de musique est un atout en termes de rencontres avec les autres activités des structures présentes sur ce site.**

L'école de musique se situe également à 400 mètres de l'actuelle bibliothèque municipale et du centre culturel municipal «Max Juclier».



## ***b. Les locaux de l'Ecole Municipale de Musique***

L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy comprend un bâtiment principal et une extension avec l'Espace Pierre Brossolette (EPB) :

- Le bâtiment principal dispose de 10 salles équipées de piano , pupitres et chaises réparties sur 3 niveaux. Ces salles servent à la formation musicale, à la formation instrumentale et vocale ainsi qu'aux répétitions des petits ensembles.

Il est à noter qu'aucune de ces salles ne permet la pratique collective pour des groupes excédant 15 personnes , à l'exception de la salle Mozart située au rez-de-chaussée.

A ce jour le bâtiment principal n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap.

- L'Espace Pierre Brossolette (EPB) dispose de 7 salles pour l'Ecole Municipale de Musique :

. Deux salles exclusivement réservées à l'Ecole Municipale de Musique : la salle de musique et le studio 210, toutes deux équipées pour la pratique des musiques actuelles

.4 salles (Salles 203, 204, 205 et 207) dédiées aux cours d'instruments (clarinette, guitare, saxophone, violon...)

. La salle de spectacle **Le «Virtuoz Club»**

Depuis septembre 2016, **la salle du «Virtuoz Club» est à usage quasi exclusif de l'école de musique**, à l'exception des concerts du soir et des besoins éventuels de la municipalité. Cette salle de 250 mètres carré accueille les pratiques collectives orchestrales et vocales, la musique de chambre, les auditions, les concerts des professeurs, les classes à Horaires Aménagés, les activités avec les groupes scolaires, la programmation Musiques Actuelles et permet l'accueil du public.

Il est à noter que cette salle est parfaitement insonorisée et est équipée d'un matériel son et lumière neuf. Ce lieu permet à l'école de musique d'être dotée d'un lieu de diffusion indispensable à ses activités et au développement de ses pratiques.

Le bâtiment de l'Ecole Municipale de Musique et l'Espace Pierre Brossolette sont très proches et l'accès de l'un à l'autre se fait très facilement et en toute sécurité.

Le fait de pouvoir bénéficier de plusieurs salles dans cet équipement montre la volonté de la municipalité de répondre aux diverses problématiques du bâtiment de L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy. En effet, le bâtiment de l'Ecole Municipale de Musique est trop exigu pour recevoir l'ensemble des élèves et dispenser la totalité des cours.

En outre, ce bâtiment est ancien, construit au XIX siècle, avec une isolation phonique et thermique qui n'est pas suffisante. Les salles de cours sont mitoyennes, ce qui peut parfois être gênant pour le bon déroulement des cours.

Le bâtiment principal de l'Ecole de musique ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais l'Espace Pierre Brossolette qui est l'extension du bâtiment principal dispose d'un **accès PMR avec ascenseurs** et garantit l'égalité des droits entre les usagers, **aucune discrimination dans l'offre pédagogique** n'étant à déplorer.

La réfection intérieure (juillet et août 2018) des sols et des murs dans tout le bâtiment de l'école a offert des conditions d'apprentissage et d'enseignement plus confortables dès la rentrée 2018/2019.

### **c. Le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique**

#### **1. Les responsabilités de la collectivité : Un service public municipal**

Le conseil municipal fixe par délibération l'organisation et le budget de l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy. Il fixe les droits d'inscription, selon une tarification liée au quotient familial, calculée en fonction des ressources fiscales, hors prestation CAF et du nombre de personnes au foyer et garantit **le respect des droits culturels**. ( Cf. annexe 2, tableau des tarifs)

La collectivité procède au recrutement de l'agent d'accueil administratif, de la coordinatrice administrative ainsi que celui du Responsable de l'action musicale ( directeur). Elle recrute les enseignants sur proposition du Responsable de l'action musicale en accord avec la Direction des Affaires Culturelles.

La collectivité est responsable de la formation continue de l'ensemble des personnels de l'Ecole Municipale de Musique et définit **un plan de formation**, sur proposition du directeur, validée par la Direction des Affaires Culturelles.

#### **2. Le Responsable de l'action musicale : Une fonction polyvalente**

Le Responsable de l'action musicale assure le fonctionnement administratif, financier, pédagogique et artistique de l'Ecole Municipale de Musique en collaboration avec la coordinatrice administrative. En relation directe avec les parents et les élèves, il a également un rôle fondamental dans le conseil et le suivi des études des élèves.

Le Responsable de l'action musicale veille aussi au respect du règlement intérieur et du règlement des études. (Cf. annexe 1, règlement des études). Le Responsable de l'action musicale est sous la hiérarchie directe de la Direction des Affaires Culturelles.

### **3. Les responsabilités de la coordinatrice administrative : Une lourde tâche administrative**

La coordinatrice administrative est chargée du suivi du budget en lien avec le Responsable de l'action musicale. Elle assure aussi les inscriptions qui se déroulent la dernière semaine de juin et première semaine de juillet ainsi que les deux premières semaines de septembre. Elle assure enfin la correspondance.

La coordinatrice administrative veille au respect du règlement intérieur et du règlement des études en lien avec le Responsable de l'action musicale.

En lien avec l'agent d'accueil, la coordinatrice assure l'accueil des élèves et des parents d'élèves.

### **4. Les responsabilités de l'agent d'accueil et administratif : Un agent indispensable**

En tant qu'agent d'accueil, il assure l'accueil des élèves et des parents d'élèves. Il assure également le lien entre les professeurs et les élèves pour tout ce qui relève de l'arrivée et du départ des élèves.

En tant qu'agent administratif, il assure des tâches administratives qui relèvent des inscriptions, de la communication en interne et collabore aussi notamment à la réalisation et à la formalisation des documents internes.

L'agent d'accueil est présent quotidiennement sur un temps plein de 39 heures par semaines. Il constitue un élément fondamental pour rassurer, orienter et surveiller les enfants mineurs en cas de difficultés.

### **5. L'équipe pédagogique : Une équipe compétente et dynamique**

L'équipe pédagogique est constituée de 27 professeurs, pour 17 disciplines instrumentales, 3 disciplines vocales et la Formation musicale. Parmi cette équipe, 14 professeurs se consacrent aux pratiques collectives. Deux professeurs interviennent dans le cadre du dispositif Démos.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 300 heures de cours hebdomadaires, toutes disciplines confondues ont été dispensées.

Les professeurs sont titulaires de Diplôme d'Etat, de DUMI, de Maîtrise, de Master, de Prix de Conservatoires Supérieurs Nationaux et de Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien. Certains professeurs sont en formation diplôme d'état en Pôle Supérieur ou au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP). Certains professeurs sont en Master 1 ou 2 ou en doctorat au CNSMD Paris.

Les professeurs ont tous une activité artistique et certains sont lauréats de concours internationaux. A la rentrée 2025/2026 trois professeurs sont titulaires dont un Professeur d'Enseignement Artistique (PEA), un professeur est en CDI et 23 professeurs sont en CDD avec des contrats d'un an ou trois ans.

Il est à noter que dans le cadre d'une procédure de **demande de classement** en **Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)** la collectivité aura **l'obligation** d'augmenter le taux de **professeurs titulaires pour approcher les 50%**. Elle devra également garantir la pérennité de l'enseignement dispensé en diminuant drastiquement la part de contrats en CDD au bénéfice d'un **pourcentage plus élevé de contrats CDI**. Le classement en CRC s'entend sur une période de **7 ans**, il est donc primordial pour l'Etat d'avoir la garantie d'une **équipe pédagogique investie sur le long terme**.

Un engagement et une reconnaissance de la valeur professionnelle de l'équipe pédagogique s'est installée au cours des dernières années. La municipalité a créé un poste de chant « Musiques Actuelles », un poste de professeur de cor et un poste de professeur de guitare basse.

En 2025, la collectivité poursuit son investissement dans l'avenir de la jeunesse et enrichit la formation musicale des classes à horaires aménagés musique avec l'engagement d'un professeur de polyphonie , d'un professeur de technique vocale, d'un professeur de Formation Musicale CHAM et d'un pianiste accompagnateur.

En développant les pratiques collectives et les projets en direction des scolaires, la collectivité a aussi augmenté le nombre d'heures d'enseignement.

**Cet engagement est consolidé par un plan de formation** dédié à l'équipe pédagogique, notamment pour la formation de **l'accompagnement des personnes en situation de handicap**. Plusieurs professeurs ont bénéficié de cette formation et l'un d'eux a été nommé **Référent Handicap**. Cette formation est renouvelée et proposée aux professeurs **tous les ans**.

A partir de la rentrée **2025/2026** il sera mis en place des formations de prévention aux **Violences et Harcèlement Sexuels et Sexistes (VHSS)** avec également la désignation d'un **professeur référent**. Cette formation devra être renouvelée à échéance régulière.

#### ***d. La pédagogie : Former, Transmettre, Diffuser***

« *Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, la pratique artistique est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence, qui implique des techniques, et son enseignement , une méthode.* » (Cf. Schéma National d'Orientation Pédagogique – 2023)

##### **1 .Les disciplines proposées : une offre riche correspondant aux attentes des usagers**

###### **- La formation instrumentale et vocale**

L'apprentissage de l'instrument et/ou de la voix donne aux élèves la possibilité de développer des moyens d'expression individuelle et collective, au travers de l'acquisition de compétences techniques et artistiques. Celles-ci comprennent l'étude du répertoire, l'interprétation, l'invention, la création ou la composition.

A une époque marquée par **l'accroissement de la sédentarité et de l'inactivité due aux écrans**, les établissements d'enseignement artistique ont un rôle majeur pour la jeunesse. En dehors des vertus techniques qu'elle apporte, l'étude de l'art vocal ou instrumental est porteuse de **valeurs essentielles** : don de soi, altruisme, écoute , apprentissage de l'effort, sensibilisation à l'esthétique, ouverture vers l'autre. Elle est un exutoire certain et un mode d'expression précieux pour l'enfant et l'adolescent.

Bien plus que la maîtrise d'un art , le pédagogue a une mission essentielle dans la transmission des valeurs qu'il inculque. Apprendre à maîtriser sa voix ou un instrument, c'est aussi apprendre à se maîtriser soi-même, c'est apprendre à **se dépasser pour un bien collectif et altruiste...** C'est se donner les meilleures chances possibles et faire la différence dans le monde du travail plus tard. **Former ,Transmettre, Diffuser les savoirs.**

Pour offrir aux usagers un enseignement le plus riche possible, l'Ecole de musique propose 18 disciplines :

- |                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| - Basse électrique           | - Guitare électrique |
| - Batterie                   | - Piano              |
| - Chant Lyrique              | - Piano Jazz         |
| - Chant «Musiques Actuelles» | - Saxophone          |
| - Clarinette                 | - Trombone           |
| - Contrebasse                | - Trompette          |
| - Cor                        | - Tuba               |
| - Flûte traversière          | - Violon             |
| - Guitare classique          | - Violoncelle        |

### - Les pratiques collectives au cœur du projet pédagogique

Les pratiques collectives, axe fort des apprentissages à l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy, se déclinent sous de multiples formes.

Sont ainsi proposés :

- Un atelier Jazz (sous forme de groupe)
- Le chant choral adulte
- Le chant choral enfant ( Atelier de chant choral et classes CHAM)
- Un atelier de « Musiques Actuelles » (sous forme de groupe)
- Un ensemble de batteries
- Un ensemble à cordes (violon, violoncelle)
- Un ensemble de cuivres (trompette, trombone, tuba)
- Un ensemble de flûtes traversières
- Un ensemble de guitares
- Un ensemble de trombones
- Un ensemble de trompettes
- Un ensemble vocal adulte
- La Formation Musicale
- La musique de chambre (trio, quatuor)
- La « Petite Fanfare »
- Un orchestre symphonique (multi-instruments) 1<sup>er</sup> Cycle
- Un orchestre symphonique (multi-instruments) 2<sup>ème</sup> Cycle
- Un orchestre d'Harmonie

Cela représente 18 formes de pratique collective différentes, ce qui, au regard du nombre d'élèves est une grande richesse pédagogique.

### - Les cycles d'apprentissage et l'évaluation des élèves

Cf. Règlement des études (Annexe 1)

#### **-Eveil et initiation**

**. Eveil musique :** A destination des enfants de 4 à 5 ans (Moyenne Section et Grande Section) Durée du parcours : 1 à 2 ans

#### **Objectif : Sensibiliser l'enfant à la musique**

L'Eveil musical permet à l'enfant par le jeu, le mouvement, l'écoute et la voix d'acquérir les bases essentielles pour une sensibilisation à la musique. Comptines, chansons à gestes, musiques d'horizons divers, utilisation de petites percussions, jeux de rythmes, ateliers d'écoute seront les éléments constructifs de cette découverte.

L'enfant apprend à écouter, mémoriser, aiguiser son sens créatif et développer les notions de jeu collectif.

. **Parcours découverte** : A destination des enfants de 6 ans (en CP)

Durée du parcours : 1 an

**Objectif : Approfondir les notions musicales abordées en Eveil.**

L'initiation permet de développer le sens de l'écoute, du rythme et d'initier l'enfant au langage musicale par le jeu en amorçant des éléments de formation musicale par le biais de la lecture et de l'écriture.

L'enfant découvrira également tout au long de cette année les différents instruments enseignés à l'école de musique.

L'enfant aura la possibilité de pratiquer à l'essai, un ou plusieurs instruments « choisis » afin d'être en mesure de choisir une discipline à son entrée en cycle 1. Ce premier pas vers la pratique instrumentale se fera par des pédagogies fondées sur l'instinct, le toucher, le mouvement par le corps , le jeu... Les cours sont des cours collectifs n'excédant pas 6 enfants.

**- Le Cycle I**

Durée du parcours : 4 ans (+/-) 1 an

A partir de l'âge de 7 ans (en CE1), les enfants entrent en première année de Formation Musicale et en première année de Formation Instrumentale.

**. Les objectifs du Cycle I :**

Le premier Cycle peut être le premier temps d'études longues. Il peut être aussi une fin en soi. Le temps pour un élève d'une expérience brève, mais déterminante dans la construction et la formation de sa personnalité.

**. Le contenu du Cycle I :**

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- Le cours de Formation Musicale, d'une durée au minimum d'1 heure et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 30 minutes par semaine.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 1<sup>er</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées,
  - La chorale,
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, violoncelle).
- L'école du spectateur : les élèves doivent assister à 3 spectacles par an minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**. L'évaluation :**

- Formation Musicale : l'évaluation est une évaluation globale continue au cours du 1<sup>er</sup> Cycle.  
Elle prend en considération :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,
  - Sa progression,
  - Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
  - Sa culture musicale.
- Formation Instrumentale ou Vocale  
Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :
  - une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
  - des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.
- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.  
Un document transmis via « Rhapsodie » (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.
- Formation Instrumentale ou Vocale :
  - Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, imposée ;
  - Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, au choix ;
  - L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu.
- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.  
L'évaluation de la pratique collective repose sur :
  - L'assiduité à la pratique collective choisie,
  - L'investissement dans cette pratique collective

**- Cycle II «Cursus Général»**

Durée du parcours : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> Cycle les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> Cycle par l'obtention d'un diplôme de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

**. Les objectifs du Cycle II «Cursus Général»**

Le deuxième Cycle peut être une étape au cours d'études prolongées, précédent le 3<sup>ème</sup> Cycle ou un aboutissement.

Il a pour objectif la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1er Cycle et l'accès à la pratique amateur. Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
- Apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
- Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.

. **Le contenu du Cycle II «Cursus Général» :**

Ce parcours, tout comme le 1<sup>er</sup> Cycle, comprendra obligatoirement

- Le cours de Formation Musicale, d'une durée au minimum d'1 heure 30 minutes et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées).
  - L'atelier de musique de chambre, y compris pour les pianistes
- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles par an minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**NB :** Le département de Musiques Actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> Cycle. Ce cursus intègre la pratique instrumentale, la pratique collective et une Formation Musicale Musiques Actuelles.

. **L'évaluation :**

- Formation Musicale : l'évaluation est une évaluation globale continue au cours du 2<sup>ème</sup> Cycle. Elle prend en considération :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,
  - Sa progression,
  - Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
  - Sa culture musicale.
- Formation Instrumentale ou Vocale  
Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :
  - Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que

- sur le plan artistique,
- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.
- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.

Un document transmis via «Rhapsodie» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

- **L'examen de fin de Cycle II «Cursus Général» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> Cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

En cas de réussite, le jury décerne un Brevet d'Etudes Musicales . Les décisions du jury sont sans appel.

**Contenu de l'examen :**

- Formation Musicale :
- Epreuves écrites : effectuées au sein du cours,
  - Epreuves orales (pour les élèves ayant satisfait aux épreuves écrites).

Les épreuves orales se déroulent devant un jury composé de professeurs de Formation Musicale autres que le professeur de l'élève et de la Direction.

- Formation Instrumentale ou Vocale :
- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, imposé,
  - Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, au choix,
  - L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu.
- Pratique collective : la participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.
- L'évaluation de la pratique collective repose sur :
- L'assiduité à la pratique collective choisie,
  - L'investissement dans cette pratique collective.

Le brevet décerné comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Musicale (UFM),
- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

### **Cycle II «Parcours Personnalisé»**

Durée du parcours : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> Cycle « Parcours personnalisé » les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> Cycle par l'obtention du Brevet de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

#### **Les objectifs du Cycle II «Parcours Personnalisé» :**

Le «Parcours personnalisé» est un aboutissement. Il ne permet pas d'accéder au 3<sup>ème</sup> Cycle amateur.

Il a pour objectif, tout comme le cursus général, la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1<sup>er</sup> Cycle et l'accès à la pratique amateur.

Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
- D'apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
- Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.

#### **Le contenu du Cycle II «Parcours Personnalisé» :**

Ce «parcours personnalisé» repose sur un projet personnalisé rédigé par l'élève, en accord avec le professeur et validé par la direction, qui fixe **les objectifs techniques et artistiques** que l'élève souhaite atteindre et comprendra obligatoirement :

- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées,
  - L'orchestre d'Harmonie,
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées),
  - L'atelier de musique de chambre, y compris pour les pianistes.

- L'école du spectateur : les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**NB :** Le département de Musiques Actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> Cycle. Ce cursus intègre la pratique instrumentale et la pratique collective.

#### **L'évaluation :**

- Formation Instrumentale ou Vocale

Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :

- Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

Un document transmis via «Rhapsodie» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

#### **- L'examen de fin de Cycle II «Parcours Personnalisé» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> Cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet. Les décisions du jury sont sans appel.

#### **Contenu de l'examen :**

- Formation Instrumentale ou Vocale :

- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, imposé,
- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis, au choix,
- L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu.

- L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

Ce «Parcours personnalisé» ne permet pas de délivrer un brevet de 2<sup>ème</sup> Cycle.

Il débouche sur un certificat qui comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale (UFI ou UFV),

- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

### ***Le Cycle II «Parcours Ensemble»***

Durée du parcours : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> Cycle «Parcours ensemble» les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> Cycle par l'obtention du Diplôme de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

#### **- Les objectifs du Cycle II «Parcours Ensemble» :**

Le «Parcours Ensemble» est dédié aux élèves ne souhaitant pas ou ne pouvant pas suivre la totalité des unités de formation de poursuivre leurs études musicales en se consacrant à la pratique collective.

Il a pour objectif de permettre à l'élève de maintenir une pratique musicale sur la base de la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1<sup>er</sup> Cycle et l'accès à la pratique amateur.

Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
- D'apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
- Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.

#### **- Le contenu du Cycle II «Parcours Ensemble» :**

Ce «parcours ensemble», qui est une innovation de ce projet d'établissement, repose sur la pratique collective, qui fixe les objectifs techniques et artistiques que l'élève en souhaite atteindre et comprendra obligatoirement :

- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées), pour les pianistes, les quatre mains ou accompagnement.
  - L'atelier de musique de chambre, y compris pour les pianistes.
- L'école du spectateur : les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

NB : Le département de musiques actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> Cycle.  
Ce cursus intègre la pratique instrumentale et la pratique collective.

**- L'évaluation :**

➤ **Pratique collective Instrumentale ou Vocale**

Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :

- Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

Un document transmis via «Rhapsodie» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

**- L'examen de fin de Cycle II «Parcours Ensemble» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> Cycle du « parcours ensemble » a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

Les décisions du jury sont sans appel.

**Contenu de l'examen :**

➤ L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- La qualité de la prestation dans le cadre de cette pratique collective,
- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

La fin du cursus «Parcours Ensembles» ne permet pas de délivrer un brevet de 2<sup>ème</sup> Cycle.

Il débouche sur un certificat qui comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

**- Le Cycle III :**

Durée : 4 ans (+/-) 1 an

Temps de cours hebdomadaire :

- 1 heure de pratique instrumentale ou vocale,
- 1 heure 30 minutes de pratique collective.

### Conditions d'entrée :

- Avoir obtenu l'Unité de Formation Instrumentale ou Vocale de 2<sup>ème</sup> Cycle,
- Avoir obtenu un avis favorable du ou des professeurs et de la direction.

### **- Les objectifs du Cycle III :**

Ce parcours amateur est la possibilité donnée aux élèves de pouvoir perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale. Ce temps de perfectionnement débouche sur l'obtention d'un Certificat d'Etudes Musicales (CEM) délivré après examen devant un jury.

Il doit permettre aux élèves de réaliser un projet personnel. Celui-ci est défini par un contrat préalable entre l'élève d'une part, les professeurs concernés et la direction d'autre part. Le projet personnel doit être rédigé au plus tard en début de 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> Cycle pour validation après entretien réunissant l'élève et le professeur référent et la direction.

Il a pour objectif de :

- Renforcer les bases d'une pratique autonome,
- De savoir tenir sa place dans une pratique collective,
- Faire preuve d'une réelle ouverture culturelle et artistique.

### **- Le contenu du Cycle III :**

Ce contrat de formation doit développer chez l'élève l'autonomie qui lui sera nécessaire dans la poursuite d'une pratique musicale amateur.

Ce parcours de formation, orienté par une thématique développée tout au long du projet, doit permettre de placer l'élève dans un processus de création artistique dont l'évaluation finale se fera au cours d'une prestation publique.

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie
    - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées)
    - L'atelier de musique de chambre
- L'école du spectateur : les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

### **- L'évaluation :**

L'évaluation est continue et permettra d'évaluer le contrat de l'élève.

L'évaluation continue est faite lors d'un conseil de classe semestriel avec les professeurs

concernés et la Direction. Une prestation publique par an minimum fait partie de cette évaluation globale.

Cette évaluation est globale et repose sur :

- L'évaluation de la pratique instrumentale,
- L'évaluation de la pratique collective.

Pratique instrumentale : L'évaluation de la pratique instrumentale repose sur les critères suivants :

- La motivation de l'élève et son investissement en cours,
- Sa progression,
- Ses capacités à réaliser son projet personnel tel que défini dans le contrat.
- Pratique collective : Tous les élèves doivent valider une session de pratique collective chaque année. Pour les instruments de l'orchestre, l'une de ces sessions doit obligatoirement être une session d'orchestre.

Un document transmis via «Rhapsodie» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

**- La validation du Certificat d'Etudes Musicales :**

L'évaluation continue permettra de déterminer si le contrat a été respecté en débouchant sur la réalisation des objectifs fixés. Plusieurs étapes d'évaluation jalonnent ce cursus. Le projet défini peut être réorienté si nécessaire.

Si le parcours est validé, il sera clôturé par une prestation publique obligatoire. Cette prestation peut être un temps de concert en soliste (récital) ou en groupe (musique de chambre ou atelier de musiques actuelles) ou les deux.

La participation à une prestation publique de pratique collective est également obligatoire.

**Jury :**

Le jury est composé :

- Du Responsable de l'action musicale,
- D'au moins un spécialiste de la discipline, enseignant la discipline et exerçant ses fonctions pédagogiques dans un autre établissement d'enseignement artistique,
- Ou d'un musicien reconnu du monde professionnel de la musique.

Le Responsable de l'action musicale est habilité à inclure ou non le ou les professeurs des disciplines concernées. L'unité de Formation Instrumentale ou Vocale est décernée ou non, avec la mention Très bien, Bien ou sans mention.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

## *Certificat de Fin d'Etudes Musicales*

Le Certificat de Fin d'Etudes Musicales comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Musicale (UFM) du 2<sup>ème</sup> Cycle,
- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale de 3<sup>ème</sup> Cycle (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective de 3<sup>ème</sup> Cycle (UFPC),
  - Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

### **- Cursus adulte : Débutants et non débutants**

**Durée du parcours : 4 ans maximum**

Au-delà de 4 années, le parcours peut se continuer dans la limite des places disponibles et sur acceptation de la Direction.

#### **Objectif :**

Il s'adresse aux adultes souhaitant débuter ou poursuivre une pratique musicale, instrumentale ou vocale. Il est accessible dans la limite des places disponibles.

#### **Le contenu du parcours adulte :**

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- Le cours de Formation Musicale, d'une durée d'1 heure par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 30 minutes par semaine.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'Orchestre 1<sup>er</sup> Cycle, obligatoire pour les cordes frottées,
    - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées),
    - L'atelier de musique de chambre.
  - L'école du spectateur : les élèves doivent assister à soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES)...

**NB :** Le département de musiques actuelles est accessible à partir de la 4<sup>ème</sup> année. Ce cursus intègre la pratique instrumentale, la pratique collective et une Formation Musicale dédiée.

#### **L'évaluation :**

- Formation Musicale : L'évaluation est une évaluation globale continue. Elle prend en considération :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,

- Sa progression,
- Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
- Sa culture musicale.

➤ Formation Instrumentale ou Vocale :

Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :

- Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement technique que sur le plan artistique

- Un conseil de classe semestriel avec les professeurs concernés et la direction
- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale.

Un document écrit synthétise l'évaluation du parcours.

*Ce parcours est non diplômant.*

**- Atelier « Exploration Artistique »**

**Innovation** proposée au conseil pédagogique en juillet 2025, les ateliers « Exploration Artistique » sont destinés aux adolescents (à partir de 16 ans) et adultes débutants, avec ou sans formation préalable, ne souhaitant pas ou n'étant pas en mesure d'assumer l'ensemble de la formation prévue dans les autres cursus.

Prévu pour une durée de 4 ans maximum, cet atelier propose un apprentissage allégé de l'instrument sur un seul cours hebdomadaire alliant formation musicale et pratique de l'instrument ou de la voix, pour une durée de 45 minutes. Il permettra ainsi aux adolescents trop sollicités par leurs obligations scolaires ou aux adultes qui le souhaitent de débuter une pratique instrumentale ou vocale avec un parcours allégé. Une initiation facilitée pourra ainsi faire germer le désir d'aller plus loin dans la pratique artistique en s'engageant dans un cursus complet.

L'Atelier « Exploration Artistique » est non diplômant et ne sera soumis qu'au contrôle continu.

Ce nouveau dispositif élargit **l'égalité des chances dans l'accès à la culture** et ouvre les portes à différents types de **public empêché** : les mères de famille isolées, les primo arrivants, les séniors qui auraient des difficultés à multiplier les déplacements, etc...

La pédagogie demande une remise en question constante pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Ainsi, une **actualisation du projet pédagogique actuel** devra être concertée et établie pour la rentrée 2026/2027.

## **2. LE PUBLIC DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

La grille tarifaire de 10 quotients familiaux favorise l'inscription d'un public le plus large possible (cf. annexe 2 - Grille tarifaire).

En 2019, l'Ecole Municipale de Musique comptait 326 élèves , 257 en 2023, pour revenir à un niveau convenable de 250 élèves en 2024. A la rentrée 2025, le nombre d'inscriptions connaît une légère baisse et passe à 230 inscriptions.

Cette baisse de fréquentation a trois raisons majeures :

- La pandémie, qui a obligé de prodiguer un enseignement à distance, par visio, qui n'a pas convenu à une majorité d'élèves,
- Le départ de nombreux professeurs en juin 2022 lié à des départs en retraite ou des mutations,
- Le turn over à la direction de l'Ecole Municipale de Musique depuis plusieurs années.

### **La répartition par Cycle d'études :**

	2022- 2023	2024 - 2025
Eveil et Initiation	26	21
Cycle I	144	103
Cycle II	58	26
Cycle III	17	7
Hors Cursus	12	93
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>250</b>

On peut noter que :

- Trop peu d'enfants sont accueillis chaque année au regard du bassin de vie
- En 2025 41% des élèves étaient inscrits en 1er cycle, contre 56% en 2023. Il est important de remobiliser l'équipe pour rétablir la confiance dans l'enseignement général.
- Un suivi assez satisfaisant d'élèves en 2ème Cycle
- Une perte relative d'élèves en 3ème Cycle qui se dirigent vers des Conservatoires agréés
- Le nombre d'élèves adultes hors cursus est stable et laisse augurer une augmentation
- L'obtention de l'agrément en CRC aura un impact considérable sur la capacité d'accueil de l'Ecole Municipale de Musique. Des élèves en 3ème Cycle pourraient ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales, ce qui serait une émulation certaine pour les élèves, et le gage

de l'élévation du niveau général de l'école de musique.

#### La répartition par disciplines

L'Ecole Municipale de Musique propose 19 disciplines différentes. La répartition des élèves par discipline est la suivante :

Bois :

	2022- 2023	2024- 2025
Clarinette	7	5
Flûte traversière	8	7
Saxophone	6	6

Cordes frottées :

	2022- 2023	2024- 2025
Alto	1	0
Contrebasse	0	0
Violon	18	24
Violoncelle	15	8

Cuivres :

	2022- 2023	2024- 2025
Cor	1	0
Trombone	3	1
Trompette	13	4
Tuba	3	5

Instruments polyphoniques : 115 élèves

	2022- 2023	2024- 2025
Basse	5	5
Guitare acoustique	27	31
Guitare électrique	3	4
Piano	76	78
Piano Jazz	4	4

Voix :

	2022- 2023	2024- 2025
Chant Lyrique	12	11
Chant Musique Actuelles	5	7
Chorale	12	7
Ensemble Vocal	6	7
CHAM	36	36

Batterie :

	2022- 2023	2024- 2025
Batterie	36	24
Ensemble de batterie	16	15

Musiques actuelles :

	2022- 2023	2024- 2025
Atelier jazz	8	6
Formation Musicale Musiques Actuelles	7	3
Groupes Musiques Actuelles	22	22

Pour ce qui est de la répartition des élèves par pratique collectives, elle se présente comme suit :

Pour les ensembles :

	2022- 2023	2024- 2025
Musique de chambre	3	3
Ensemble de Guitares	4	10

Pour les orchestres :

	2022-2023	2024-2025
Orchestre 1 <sup>er</sup> Cycle	13	10
Orchestre 2 <sup>ème</sup> Cycle	12	11
Orchestre d'Harmonie	21	15

**B- LE RAYONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE SUR LE TERRITOIRE**

**a. Les actions de diffusion**

L'école de musique est un outil de rayonnement sur le territoire dont l'une des missions est de participer à la vitalité culturelle de la ville. Elle participe depuis quelques années aux projets et aux évènements proposés par la municipalité comme la Fête de la musique et les cérémonies patriotiques.

Elle contribue aussi à la programmation du « **VirtuoZ Club** » et participe à certains concerts programmés par le **centre culturel** notamment avec les interventions des élèves des **Classes à Horaires Aménagés Musique**.

**Les auditions : Deux temps forts**

Des auditions sont organisées tout au long de l'année pour les classes instrumentales ou vocales qui les organisent librement et selon la disponibilité des salles, soit dans la salle du VirtuoZ de l'Espace Pierre Brossolette, soit dans la Salle Mozart, salle du rez-de chaussée de l'Ecole Municipale de Musique. Lorsque la météo le permet, la cour avant de l'école de musique est également un lieu privilégié pour la tenue d'auditions.

Les périodes de Pâques et de Noël sont des moments phares pour les élèves qui présentent leur travail aux parents et amis.

**Les manifestations : La Fête de la Musique et les cérémonies patriotiques**

La fête de la musique est une programmation municipale voulue par l'élu. Ces concerts ont lieu à l'extérieur lors de la fête de la Musique et s'étalent sur plusieurs jours. Ils réunissent élèves et professeurs qui présentent le fruit de leur travail dans une énergie festive.

En 2022, la ville de Villeneuve la Garenne crée « **les Rencontres des Harmonies** » qui réunissent sur scène différentes Harmonies du territoire, de l'établissement public territorial (EPT) n°5 de la Boucle Nord de Seine.

Les actions de diffusion sont nombreuses et correspondent aux missions de l'Ecole Municipale de musique.

Enfin, l'Harmonie, la chorale Orphée , les classes CHAM et autres élèves participent aux cérémonies patriotiques du 11 novembre et du 8 mai.

### **La Master-class : Une nouvelle forme d'enseignement fédératrice**

Une master-class se déroule sur une journée en deux séances de deux heures qui précèdent l'éventuel concert des élèves ayant participé à cette master-class.

Elle permet aux élèves de travailler en public, et donne donc du sens aux efforts d'apprentissage qu'ils consentent : les difficultés éventuelles inhérentes à l'apprentissage de l'instrument sont ici effacées par la jubilation et la fierté d'être sur scène devant parents et amis.

Cette master class est souvent l'occasion pour les élèves de se préparer au concert qui va suivre et auquel ils participent généralement.

Les premières master-class ont eu lieu en 2023-2024, par département.

- En novembre, les cordes : Violon, violoncelle (3 professeurs)
- En février, les cuivres : Cor, trombone, trompette, tuba (4 professeurs)
- En mai, les bois : Flûte traversière, clarinette, saxophone (3 professeurs)

Ces master-class sont la garantie **d'une transversalité nécessaire** dans le parcours pédagogique de l'élève.

Cette nouvelle forme d'enseignement est à développer au travers de projets interdépartementaux, notamment pour des sessions d'improvisation et de musique traditionnelle.

Une première master-class s'est tenue en le 3 février 2023 et a donné lieu à une séance d'improvisation collective, en présence du professeur de trombone et d'un artiste invité, **Claude Barthélémy** (photo ci-dessous).



### ***b. L'Education artistique et culturelle***

La ville de Villeneuve-la-Garenne et l'**Education Nationale** ont établi un **fort partenariat** en ce qui concerne les **Interventions en Milieu Scolaire et les Classes à Horaires Aménagés Musique**.

#### **1- Les interventions en milieu scolaire : Grandes sections, Cours préparatoire et Cours moyen 1**

L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy intervient dans la totalité des écoles de la ville.

Elle propose des interventions sur trois niveaux :

- . En Grande Section,
- . En Cours Préparatoire,
- . En cours Moyen 1<sup>ère</sup> année.

##### ***Pour les élèves de Grande Section, Il y a deux intervenants en milieu scolaire :***

Les professeurs intervenant en milieu scolaire sont titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant ou du Diplôme des Centres Musicaux Ruraux ou ont obtenu l'agrément de l'Education Nationale.

Les interventions en milieu scolaire pour **les Grandes Sections** ont lieu uniquement dans les écoles, dans les salles mises à disposition par l'Education Nationale. Chaque classe bénéficie entre 5 et 10 séances d'intervention, de 45 minutes chacune.

Pour les élèves de **Cours Préparatoire**, le dispositif propose aux enfants de « **découvrir les instruments à vent** ». Les interventions en milieu scolaire se font sous la forme de trois séances consécutives, à raison d'une séance par semaine, qui ont lieu à l'école de musique. Ces trois séances d'une heure chacune permettent d'accueillir deux classes par séance. Chaque semaine, deux séances d'une heure permettent d'accueillir donc quatre classes.

Les instruments choisis sont le cor, le trombone, la trompette, la clarinette .... Les classes sont réparties en deux ou trois groupes et chaque groupe découvre un instrument par séance. Ayant lieu à l'école de musique, cela permet aux élèves d'essayer l'instrument. Les intervenants sont des professeurs de l'école de musique.

Pour les **élèves de Cours Moyen 1**, le dispositif appelé « **un concert sinon plus** » se fait sous la forme suivante : Les interventions en milieu scolaire s'étendent sur trois séances consécutives, à raison d'une séance par semaine. Les deux premières séances ont lieu dans les écoles primaires, à raison d'une heure par classe deux avec deux professeurs pour

chaque classe. Ils font deux séances successives. La troisième séance est un concert donné aux 4 classes réunies à l'école de musique.

Chaque classe bénéficie d'un intervenant qui est un professeur de l'école de musique. L'instrument choisi est le violon et le violoncelle.

**Un quatrième dispositif a été mis en place en 2022-2023, dit « Projet Jazz », sous la forme d'appel à projets aux classes de Cour Moyen.** Initié en janvier 2023, trois classes, une classe de Jules Verne A (CM2), une classe de Jules Verne B (CM1) et une classe de Jean Moulin A (CM2) ont répondu à l'appel, soit un total de 74 élèves. Cela a donné lieu à une restitution de chant choral le 1<sup>er</sup> juillet.

**L'école de musique** a pour vocation de s'ouvrir sur la collectivité. Ainsi, avec l'impulsion de la direction et de l'inspection académique, il sera mis en place des collaborations régulières entre les classes de CM1 et CM2 et les élèves de la CHAM. Des projets communs seront menés et présentés devant le public.

L'expérience a montré que les interventions en IMS, bien qu'elles bénéficient d'un retour très positifs des enseignants, ne parviennent pas à emmener l'enfant à se lancer dans l'apprentissage d'un instrument. Une évolution nécessaire sera d'impliquer les parents davantage en leur offrant la possibilité d'assister aux restitutions de leurs enfants.

#### Les lieux et le public des interventions en milieu scolaire

**Les écoles maternelles dans lesquelles ont lieu les interventions en milieu scolaire pour les Grandes Sections sont :**

Charles Perrault  
Jean de la Fontaine  
Jean Jaurès  
Jean Moulin  
Jules Verne  
Pierre de Coubertin  
Sonia Delaunay

Répartition des élèves en 2022-2023 et 2025-2026

	2022-2023	2025-2026
Charles Perrault	50	42
Jean de la Fontaine	31	22
Jean Jaurès	30	37
Jean Moulin	72	54
Jules Verne	92	58
Pierre de Coubertin	78	65
Sonia Delaunay	39	40
<b>TOTAL</b>	<b>392</b>	<b>318</b>

*Les groupes scolaires dans lesquels ont lieu les interventions en milieu scolaire pour les Cours Préparatoires sont*

Jean Moulin A et B

Jules Verne A et B

Pierre de Coubertin A et B

Répartition des élèves en 2022-2023 et 2025-2026

	2022-2023	2025-2026
Jean Moulin A	42	24
Jean Moulin B	33	27
Jules Verne A	92	58
Jules Verne B	72	69
Pierre de Coubertin A	59	52
Pierre de Coubertin B	54	53
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>283</b>

*Les groupes scolaires dans lesquels ont lieu les interventions en milieu scolaire pour les Cours Moyen 1 sont :*

Jean Moulin A et B

Jules Verne A et B

Pierre de Coubertin A et B

Répartition des élèves en 2022-2023 et 2025-2026

	2022-2023	2025-2026
Jean Moulin A	65	152
Jean Moulin B	63	136
Jules Verne A	94	222
Jules Verne B	78	183
Pierre de Coubertin A	63	169
Pierre de Coubertin B	70	89
<b>TOTAL</b>	<b>433</b>	<b>951</b>

Cela représente un public total de 1177 élèves en 2022-23 et 1552 en 2025-2026.

## **2.Les Classes à Horaires Aménagés : le Collège Edouard Manet**

En 2021, la ville de Villeneuve-la-Garenne établit un partenariat entre l'Ecole de Musique Claude Debussy, l'Education Nationale et le collège **Edouard Manet** et crée la première Classe à Horaires Aménagés Musique.

La naissance de cette C.H.A.M. intervient l'année suivant la création d'une classe à horaires renforcés en musique en 2021 (classe de 5ème en 2021-22 devenue classe de 4ème en 2022-23).

Les trois premières années, ce dispositif CHAM a permis à 18 collégiens de bénéficier de 5 heures de cours hebdomadaires :

Deux heures de cours de chant choral dispensé par le professeur du Collège

Une heure de formation musicale en cours collectif

Une heure de formation instrumentale en cours collectif

Une heure d'expression scénique en cours collectif

A la rentrée 2025, le dispositif atteint son fonctionnement optimal avec l'ensemble des quatre niveaux : 6ème, 5ème, 4ème et 3ème. C'est dans ce contexte que la ville enrichit son offre pédagogique avec l'ouverture d'un cours de technique vocale et de chant choral.

Ainsi, à partir de la rentrée 2025-2026, chaque élève des classes CHAM bénéficie des cours suivants :

- Deux heures de cours de musique dispensés par le professeur du collège
- Une heure de formation musicale en cours collectif
- Une heure de formation instrumentale en cours collectif
- Deux heures de polyphonie en cours collectif
- Une demie-heure de technique vocale en petit groupes de 3 élèves

Les cours de polyphonie bénéficieront d'un pianiste accompagnateur pour une meilleure approche du répertoire.

Au cours de leur formation , les élèves CHAM pourront aborder les arts de la scène dans toutes la diversité qu'ils offrent . En dehors de leur formation, ils pourront aborder l'expression corporelle, le théâtre, les techniques du son , la régie lumière , les costumes etc... grâce à des collaborations et des conférences qui leur seront proposées.

Les élèves des C.H.A.M. participent à la vie culturelle et artistique locale en présentant , dans le **respect du rythme de l'enfant** , plusieurs fois par an le résultat de leur travail. Ils contribuent notamment à certains concerts programmés à la salle du «Virtuoz Club» ou aux cérémonies patriotiques.

### **3. Les partenariats**

#### ***- Le projet Démos : Un partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine***

La Ville de Villeneuve-la-Garenne et le Département des Hauts-de-Seine ont établi une convention relative au projet Démos.

Ce projet implique 7 villes du Département, Bagneux, Chatenay-Malabry, Clamart, Clichy, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la Garenne.

Demos est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondée sur la pratique instrumentale en orchestre et destinée à des enfants de 7 à 12 ans vivant sur des territoires de la ville ou en zone rurale. Ce projet s'appuie sur un partenariat éducatif entre des intervenants artistiques recrutés par le porteur de projet local et des travailleurs sociaux mis à disposition par les différentes structures à caractère social du territoire (centres sociaux, centres de loisirs, associations, MJC,...).

Il y a trois enseignants, dont deux instrumentistes et un enseignant de chant choral . Ces enseignants ont pour mission de construire une pédagogie musicale innovante axée sur une première approche orale soutenue par un travail corporel et vocal. Un groupe de 15 enfants maximum se réunit deux fois par semaine pour travailler avec deux enseignants, les deux enseignants instrumentistes ou un instrumentiste et l'enseignant de chant choral.

Les ateliers sont ponctués par des rencontres régulières en grande formation avec direction d'orchestre, direction de chœur et approche corporelle, couronnés en fin d'année scolaire par un concert.

Les intervenants artistiques travaillent également tout au long du projet avec des référents sociaux qui accompagnent dans leur quotidien les jeunes ainsi qu'au cœur des ateliers Démos.



*Orchestre des jeunes de Villeneuve-la-Garenne, La Seine Musicale, 92 Boulogne-Billancourt,  
8 Juin 2019*

### **- L'Ecole des arts de L'Île-Saint-Denis : Un partenariat prometteur**

La ville de Villeneuve-la-Garenne a établi un **partenariat avec la ville de L'Île-Saint-Denis**.

Dans la perspective d'élargissement du public, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (S.D.E.A.) recommande la collaboration des établissements labellisés avec d'autres structures au travers de partenariats, notamment avec les écoles de musique.

**L'école des arts Frida Kahlo** de L'Île-Saint-Denis, école municipale (musique, danse, arts plastiques et théâtre), s'adresse aux enfants et adultes de L'Île-Saint-Denis ainsi qu'aux enfants et adultes des villes extérieures.

Elle a pour volonté de permettre aux élèves de développer leur pratique artistique, de se former techniquement, de développer le goût et connaissance des arts ainsi que de leur donner la possibilité de se réaliser et de s'ouvrir à toutes les activités proposées.

Comme l'Ecole municipale de Musique Claude Debussy, elle s'inscrit dans le projet éducatif communal dans son ensemble. La possibilité est donnée aux élèves de s'exprimer lors de différentes manifestations culturelles (concerts, auditions,...).

**L'Ecole municipale de musique Claude Debussy de Villeneuve-la-Garenne et l'Ecole des Arts Frida-Kahlo de L'Île-Saint-Denis portent la même conviction sur les missions** d'un établissement d'enseignement artistique : Favoriser l'épanouissement de l'enfant, garantir un enseignement de qualité, accompagner les élèves dans leur apprentissage et développer des pédagogies favorisant les pratiques collectives en diversifiant les esthétiques.

Afin de se renforcer mutuellement, les deux établissements souhaitent offrir la possibilité à leurs élèves de participer aux pratiques collectives proposées dans les deux villes.

L'objectif est de faciliter la circulation des élèves entre les deux établissements au sein des pratiques collectives et de faciliter la mise en place de concerts communs et de garantir ainsi **la transversalité des enseignements**.

### **- Le Musée du Louvre et le Quai Branly : un enrichissement culturel inestimable**

A l'instar de ce qui a été énoncé précédemment, la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'Ecole de musique en particulier se fait un point d'honneur à apporter la culture, toutes les cultures, aux portes de ses habitants. Ainsi, après un partenariat précieux avec le Musée du Louvre, Villeneuve-la-Garenne a poursuivi sa démarche d'ouverture vers l'art en établissant **un jumelage avec le Musée du Quai Branly de 2025 à 2028**.

L'Ecole de musique participera activement à cette opération de diffusion en collaborant étroitement avec le Quai Branly. **Dès la rentrée 2025 des échanges artistiques et des projets communs** seront donnés **au Musée du Quai Branly** ainsi que **dans les locaux de l'école de musique**. Après avoir bénéficié d'une visite guidée au Musée , les professeurs de l'école de musique pourront donner libre cours à leur inspiration pour créer des tableaux musicaux « hors du cadre » et permettre aux enfants de jouer au musée même, devant les tableaux exposés . En dehors de **l'aspect purement social**, celui de faciliter l'accès du musée aux enfants et à leur famille, **l'objectif pédagogique** est de faire naître chez l'enfant une **flamme créatrice** : il n'y a pas de frontière entre la musique et les autres formes d'art. La musique qui jaillira de son instrument ou de sa voix sera la couleur supplémentaire qui sublimera ce qu'il a sous les yeux. Il est très important que les jeunes enfants aient une plus **grande conscience** et une **plus grande ouverture** sur les esthétiques qui les entourent. Cette collaboration avec le Musée du Quai Branly est une **source d'enrichissement inestimable** pour les jeunes villenogarennois, qui , de fait, en feront bénéficier l'ensemble de la famille.

#### **4. Les partenaires potentiels de la ville : De nombreux atouts**

L'école de musique participe au rayonnement culturel du territoire. Par les multiples actions organisées, elle élargit le **spectre culturel** des Villenogarennois et des communes voisines.

L'école de musique participe depuis quelques années aux projets et aux évènements proposés par la municipalité comme la Fête de la musique et les cérémonies patriotiques.

Elle contribue aussi à la programmation du «Virtuoz Club» avec des « Live sessions » et participe à certains concerts programmés par le centre culturel via des interventions des élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique.

L'Ecole Municipale de Musique propose aussi des auditions avant les vacances de Noël et de Pâques avec un moment fort lors de la semaine des portes ouvertes de juin.

Enfin, l'Ecole Municipale de Musique collabore sur des projets artistiques avec d'autres structures municipales ou associatives.

Les partenaires culturels locaux potentiels sont :

- Le Centre Culturel Max Juclier
- Le Cinéma Municipal
- La Bibliothèque Aimé Césaire
- L'Espace Nelly Roussel (Centre social municipal)
- Le Virtuoz Club
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- Les Services Municipaux : Petite enfance, action éducative, enfance et jeunesse

En pleine phase d'épanouissement, l'école de musique se destine à être force de proposition pour le tissu associatif. Réunies au sein de l'EPB, il est évident par exemple que des échanges et collaborations pourront se concrétiser entre La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et L'Ecole de Musique . Des projets communs autour de la voix ou de la danse seront à mettre en place en concertation avec les équipes des deux structures.

### **c. les ressources de l'école de musique**

#### Recettes sur exercice 2024-2025

Adhésions	53 000 €
Pass +	1 000 €
Subvention DEMOS	10 000 €
Subvention SDEA aide à la structuration	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 000 €</b>

L'école de musique est dotée d'un parc d'instruments conséquent eu égard à sa fréquentation moyenne. Chaque salle dispose d'un piano . Deux pianos à queue font la fierté des professeurs et des élèves.

L'Ecole de musique dispose de plus d'un fonds de partitions riche et diversifié ( Cf. Annexe 3)

### **III. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

En dehors des nécessités d'adaptation et de progression indispensables à un enseignement de qualité, **l'objectif d'obtention du classement** en conservatoire à rayonnement communal est un élément déterminant dans la planification des évolutions à venir.

#### **A. Le renforcement des acquis**

Ces dernières années, les transformations pédagogiques et artistiques amorcées par les précédentes directions de l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy et développées sur le projet d'établissement 2018-2023, démontrent le dynamisme de la Direction, de l'équipe pédagogique et la volonté politique des élus pour **le développement** de l'enseignement spécialisé de la musique.

Le renforcement des acquis instauré par le précédent projet d'établissement 2018-2023 suppose de :

- Poursuivre le lien établi entre la Formation musicale et la Formation Instrumentale et Vocale , en intégrant davantage la pratique au cœur de la Formation Musicale et en développant la Formation Musicale instrumentale réalisée par le professeur d'instrument

- Développer la pratique vocale au sein de l'école de musique qu'il s'agisse du département voix ou de l'ensemble des départements instrumentaux. Il est bien établi qu'un air se chante intérieurement, se conçoit , s'entend, avant d'être joué à l'instrument. Le développement de ce **chant intérieur** passe par une approche délicate de la voix dans la pratique instrumentale.

- Développer les pratiques collectives en établissant des liens entre les différents ensembles et les orchestres symphoniques (multi-instruments) qui se trouvent au cœur du projet des pratiques collectives
- Poursuivre la construction de l'orchestre d'Harmonie par le renouvellement des membres et l'intégration des élèves du département des vents, bois et cuivres confondus, ainsi que celle des élèves pianistes (classique ou jazz)
- Faciliter l'intégration des adolescents et jeunes adultes (à partir de 16 ans) en instaurant un parcours adapté à leurs contraintes scolaires (Cf. Atelier « *Exploration Artistique* » p.34)

#### **B. *Le pôle handicap et le respect des droits culturels, de la vigilance à l'égard des violences et harcèlement sexuels et sexistes***

Conformément au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine, l'Ecole Municipale de Musique doit se doter d'un pôle handicap et nommer un professeur référent.

L'objectif est de pouvoir ouvrir accueillir et adapter notre enseignement aux enfants porteurs de troubles neuro atypiques spécifiques qui apparaissent au cours du développement (dyscalculie, dyslexie, dysphasie, dyspraxie, ...) , ou à tout autre type de troubles , par exemple ceux inhérents au spectre autistique.

Après une première vague de formation en 2023-2024, l'équipe pédagogique devra suivre régulièrement une formation à l'accompagnement de personnes porteuses de handicap dès 2026.

Le nouveau Schéma National des Orientations Pédagogiques (2023) porte également une attention particulière et fondamentale **au respect des droits culturels** et à la prévention contre **les violences et harcèlement sexuels et sexistes**. En avril 2025, un rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale révèle des dysfonctionnements et violences au sein des institutions artistiques, et dresse dans sa Partie 2 – III sur « les enfants du spectacle, élèves des établissements d'enseignement , maitrisiens : des situations à haut risque », un constat qui ne peut être ignoré et des abus qu'il faut éradiquer. La protection des mineurs est une impérieuse nécessité.

La relation pédagogique entre un professeur adulte et des enfants mineurs ne peut se concevoir sans **un lien de confiance fort et une recherche de bien être** des élèves. Apprendre à jouer d'un instrument ou à chanter, c'est confier une part de l'intime, c'est agir sur le corps et sur les émotions, et cela , dans le cadre de cours individuels , dans un tête-à-tête pédagogique qui peut être cause de malentendu , voire de violence, s'il est mal géré ou mal compris. Dès lors, il est fondamental de porter une grande vigilance à la prévention contre des abus possibles en s'interrogeant sur « la persistance de certains facteurs propices à la survenue de violences, telles que les relations d'emprise et une certaine culture de l'excellence, susceptible de basculer dans la violence pédagogique ».

Loin d'une culture élitiste, l'école de musique de Villeneuve-la-Garenne ne s'inscrit pas dans une dynamique de violence pédagogique inhérente à une course absolue de la performance, néanmoins, il est indispensable de porter une grande attention à la prévention et à la formation des professeurs et des agents.

Pour finir, il ne faut pas oublier les violences et harcèlements possibles entre adultes, qu'il s'agisse d'un rapport hiérarchique direction – professeur/agent, ou d'un rapport trouble entre professeurs.

Plusieurs formations existent pour prévenir des violences et harcèlements sexuels et sexistes et seront mises à disposition des agents. Cette formation ne pourra pas être optionnelle.

#### ***C. Les nouvelles disciplines envisagées***

Dans le cadre de l'évolution de l'offre pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique, il est envisagé de :

- Développer la classe de chant choral junior (2025-26)
- Développer et enrichir la classe de chant choral adultes
- Développer le travail des classes instrumentales en binômes (2025-26)
- Développer une classe d'accompagnement au piano des musiques actuelles sur la base de la classe de piano jazz existant (rentrée 2026-27)
- Crée une classe d'improvisation (2025-26)
- Crée des ateliers **d'écriture et de composition** (2026-2027)
- Crée une classe de **Culture Musicale** qui constituerait avec la classe de Formation Musicale un département d'érudition (rentrée 2027-28)
- Crée une classe de **Musique Assistée par Ordinateur** (rentrée 2028-29)

#### ***D. L'évolution des modalités d'évaluation et des prestations publiques***

Il est à envisager de renforcer le contrôle continu des élèves de Cycle I et de Cycle II en donnant une place plus importante à leur assiduité et leur investissement dans les pratiques collectives. Les restitutions en public doivent permettre à l'élève de développer son instinct d'artiste, lui permettant ainsi d'appréhender son instrument dans toutes ses dimensions.

Dans ce cadre, il serait souhaitable d'organiser un évènement majeur pour promouvoir le travail des orchestres et ensembles vocaux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Cycle.

#### ***E. Les partenariats à construire***

Dans le nouveau contexte de la création de l'établissement public territorial (EPT) n°5 de la **Boucle Nord de Seine**, un réseau initié par le département des Hauts-de-Seine a été créé, réseau dont la tête est le Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes.

L'Ecole Municipale de Musique est intégrée à ce réseau qui vient d'être créé et qui pour l'heure, partage les informations relatives aux recrutements de jurys, aux formations etc.

Mais de nombreuses collaborations artistiques et pédagogiques ont déjà vu le jour grâce à une volonté forte des équipes du territoire.

Au-delà de ce réseau, la proximité du **Conservatoire de Gennevilliers et de l'Ile Saint Denis** pourraient aussi être l'occasion de partenariats à construire. **Des passerelles** existent déjà entre **l'Ecole de Musique de Villeneuve-la-Garenne** et ces deux institutions, puisque nous **partageons** déjà plusieurs élèves mais également **plusieurs professeurs** enseignant sur deux structures. L'Ecole de Musique de Villeneuve-la-Garenne **est un vrai atout** pour les **élèves adultes du territoire** dans la mesure où ceux-ci n'ont pas la possibilité d'intégrer certains conservatoires classés.

Un partenariat avec **le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers** permettrait aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique d'obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales que l'Ecole Municipale de Musique n'est pas en mesure de délivrer du fait de son statut.

#### **F. La rénovation du bâtiment et la construction d'une annexe**

Avec le développement souhaité des pratiques collectives et l'augmentation du nombre d'élèves, il est à prévoir **une saturation des salles dans un avenir proche** et cela malgré l'existence des deux bâtiments actuels (Bâtiment principal et Espace Pierre Brossolette) . Des solutions liées à l'insonorisation des salles existantes et à la mise en conformité pour l'accès des personnes à mobilité réduite sont également à envisager.

##### **1. La rénovation du bâtiment actuel :**

Le bâtiment de l'école de musique est ancien et offre une configuration inadaptée à l'accès des personnes à mobilité réduite. L'entrée actuelle du bâtiment présente un escalier en béton peu élevé, mais inaccessible pour un fauteuil roulant. Une solution est à imaginer pour la création d'une rampe ou d'un système d'élévation. Une autre solution réside dans la construction d'une extension avec un accès de plain pied. Il faut rappeler ici que les cours dispensés à l'**EPB** permettent parfaitement l'accès des personnes à mobilité réduite .

En dehors de cette question essentielle de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, puisqu'elle figure au nombre des conditions d'obtention du classement en conservatoire à rayonnement communal, il faut également procéder à l'isolation phonique des salles, à l'isolation thermique (élément important dans le cadre de la sobriété énergétique) ainsi qu'à la résolution du problème d'humidité , notamment au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

**Une réhabilitation de la cave** du bâtiment principal pourra permettre la création d'une **partothèque**, l'Ecole de Musique disposant déjà d'un très beau stock de partitions peu accessible faute de place.

##### **2. La construction d'une extension :**

Si l'on considère l'accroissement de la population de Villeneuve-la-Garenne ces dix prochaines années (35 000 habitants à l'horizon 2035), et le taux d'occupation des salles déjà

très saturé , il sera indispensable d'envisager la construction d'une extension. Celle-ci pourrait trouver sa place dans la cour avant de l'école de musique et accueillir des cours collectifs peu sonores, tels les cours de formation musicale par exemple ou des instruments à projection limitée.

Avec une prévision de 50 à 100 élèves supplémentaires , il faudrait envisager les créations suivantes :

- Une salle de pratique collective d'une capacité d'accueil de 40 élèves de 60-80 mètres<sup>2</sup>,
- 7 salles de cours dont 2 salles pour la formation musicale de 30-40 mètres<sup>2</sup> chacune et 4 studios pour les cours d'instrument de 15-20 mètres<sup>2</sup> chacun,
- Une salle de professeurs de 15-20 mètres<sup>2</sup> (l'actuelle salle de professeur est très petite et inadaptée au nombre de professeurs)
- Un espace d'accueil pour le public de 20-30 mètres<sup>2</sup>.

#### **G. Communication et existence digitale, deux leviers indispensables au rayonnement de l'école de musique**

L'école de musique est parvenue à maintenir un nombre d'élèves relativement stable, mais il faut reconnaître que chaque année, les nouvelles inscriptions ne sont pas à la hauteur des attentes. **Une communication plus dynamique et plus présente est indispensable.** L'école de musique ne bénéficie d'aucun support de communication ( brochure de présentation contenant le détail des disciplines proposées , s'inspirant de celui consacré à « L'école du sport » par exemple) et sa visibilité sur internet n'est pas satisfaisante. La configuration actuelle du site internet manque d'attractivité et de visuels. **Un travail en profondeur devra être mis en place en collaboration avec le service communication de la ville.**

#### **H. Une restructuration RH de grande ampleur**

Conformément à ce qui a été exposé plus haut (Cf. P.21), une restructuration de grande ampleur devra être effectuée sur le plan des Ressources Humaines. Dans le cadre d'une demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal l'Ecole de Musique Claude Debussy devra impérativement atteindre un taux de professeurs titulaires approchant les 50% et favoriser au maximum des contrats à durée indéterminée. En juin 2025 24 professeurs sur 27 ont des contrats à durée déterminée. Cette précarité apparente ( il faut ici noter qu'une belle majorité des professeurs enseigne à l'Ecole de Musique depuis plus de 10 ans) n'est pas un signe rassurant pour l'Etat qui recherche des garanties de stabilité dans l'enseignement. Cette règle s'applique évidemment de fait à la direction de l'Ecole de Musique

## IV. **CONCLUSION**

### **A. L'Ecole Municipale de Musique au cœur d'un projet politique**

Le projet politique culturel de la ville repose sur quatre axes :

- Le rayonnement de Villeneuve la Garenne : Le rayonnement passe par la visibilité de la ville au-delà des frontières de la commune. C'est en ce sens par exemple que sont proposées les Rencontres des Harmonies, pour réunir les villes du territoire T5 de Boucle Nord de Seine , mais également les collaborations avec des institutions voisines ( Le Tamanoir, La Cave....)
- L'Elargissement des publics : Il s'agit de donner **accès à des publics empêchés ou éloignés de la culture** ( Maisons de retraite, primo arrivants..) . L'école de musique se donne pour mission d'aller à la rencontre des familles, de leur proposer plusieurs offres pour les inciter à venir jusqu'à nous. Ainsi, toutes les propositions de concerts donnés hors les murs, de master class publiques, de moments festifs partagés au sein de l'école de musique, sont autant de possibilités de susciter de nouvelles vocations.
- Diffusion et création : La politique culturelle de la direction des affaires culturelles et plus particulièrement la programmation de l'Ecole Municipale de Musique contribuent à la diffusion et à la création en invitant des artistes et en valorisant les élèves ainsi que les artistes enseignants de l'Ecole Municipale de Musique.

Dans ce cadre, l'école de musique se donne pour mission de développer une politique d'accueil **d'artistes en résidence**.

- Modernisation des services publics : La modernisation des services publics passe par une réorganisation interne des services qui est continue.

Le développement de l'utilisation des moyens numériques de communication est à développer et notamment, au regard des inscriptions. Une nouvelle procédure d'inscription favorisant la dématérialisation sera progressivement mise en place. A la fois plus rapide et plus facile d'accès pour la majorité des usagers, elle minimise une consommation de papier très énergivore.

### **B. Les engagements**

Ainsi que nous l'avons établi, le partenariat avec l'Education Nationale est d'ores et déjà très fort. L'objectif est de maintenir ce lien et de poursuivre le travail auprès des enfants.

Les Classes à horaires aménagés sont à développer et il sera nécessaire, après 2025, de renouveler ce partenariat de la Ville avec l'Education Nationale, entre l'Ecole Municipale de Musique et le Collège Edouard Manet.

Par ailleurs, il faut maintenir le partenariat entre la Ville et l' Education Nationale pour tout ce qui relève des interventions en milieu scolaire, dans les écoles maternelles comme dans les écoles primaires. Il en va de même pour le partenariat avec le Centre Social, soit l'Espace Nelly Roussel.

Au-delà, la politique en matière de diffusion et création peut être développée au travers de nouveaux partenariats avec des structures culturelles de la Ville, comme la future Médiathèque ou des établissements d'enseignement artistique du territoire Boucle Nord de Seine, ainsi que d'autres structures de création ou de diffusion.

### ***C. Les innovations à venir***

Le principal axe de développement sera celui du renforcement de la pratique collective, discipline qui n'est pas à ce jour suivie par l'ensemble des élèves, alors qu'elle deviendra une discipline centrale dans le projet pédagogique de l'établissement. Dans cette perspective, le renforcement des ensembles et le développement du travail en binôme au sein des classes instrumentales seront des points d'appui essentiels.

L'ouverture des classes citées ci-dessus devra permettre de développer le chant choral, l'accompagnement et les classes d'érudition, mais aussi de **favoriser la création**. Ces créations seront prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre graduelle de ce projet d'établissement.

Pour faire face aux évolutions techniques et à **l'émergence de nouvelles esthétiques**, l'école de musique devra progressivement proposer au public des formations en ce qui concerne les créations assistées par ordinateur. L'avancée fulgurante de l'implication de **l'intelligence artificielle** dans le monde musical doit faire l'objet d'une prise de conscience. Il est important **d'aiguiser l'esprit** de nos jeunes élèves pour qu'ils soient à la fois capables **d'utiliser et maîtriser l'intelligence artificielle**, en les préservant du risque d'annihiler leur créativité au profit d'une consommation passive et dévorante de l'objet. L'art doit se vivre et se partager . **Il faut le préserver de toute tentation de marchandisation destructrice.**

Ce projet d'établissement a été élaboré, conçu et visé par l'ensemble de l'équipe pédagogique, administrative et technique, soumis à la Direction des Affaires Culturelles et présenté aux élus.

# **ANNEXES**

**ANNEXE 1**

**REGLEMENT DES ETUDES**

**ECOLE MUNICIPALE DE**  
**MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY**

**APPLICABLE AUX ÉLÈVES INSCRITS**

**AVRIL 2023**

## PRÉAMBULE

L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy de Villeneuve-la- Garenne est un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'enseignement de la musique. Il a pour objectif d'être accessible à tous et de proposer une formation globale débouchant sur une pratique autonome et de qualité.

L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy est ouverte à tous, enfants et adultes sans distinction sociale dans la limite des places disponibles.

Elle assure le développement et la promotion des pratiques culturelles et artistiques sur le territoire communal à travers les enseignements dispensés.

L'ouverture, la curiosité, la découverte des esthétiques et des répertoires différents sont encouragés par l'équipe pédagogique. Ces axes d'orientation ancrés dans le projet de l'établissement, dont les pratiques collectives sont un axe fort, sont garantis par l'organisation de parcours culturels et artistiques diversifiés, cohérents, ouverts, construits et dispensés par une équipe pédagogique adaptée, innovante et œuvrant en transversalité.

Le passage d'un élève à l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy doit déboucher à terme sur les propositions suivantes :

- La poursuite d'une pratique autonome en amateur,
- La formation d'un futur public averti et ouvert (école du spectateur),
- La structuration de la personnalité et le développement de la sensibilité de chacun,
- L'accompagnement des élèves vers un enseignement de 3<sup>ème</sup> cycle d'un établissement classé : CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal), CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental), CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

La mission principale de l'École Municipale de Musique Claude Debussy de Villeneuve-la-Garenne consiste en la formation de musiciens amateurs qui participent de la vie culturelle et artistique de la Ville. Cependant, un travail personnel régulier et quotidien permettra une bonne progression tout au long du parcours de formation proposée par l'établissement.

L'organisation et les contenus des cycles poursuivent cet objectif.

L'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy de Villeneuve-la-Garenne propose une phase d'éveil et d'initiation à la musique et un cursus de trois cycles. Elle participe également à l'éducation artistique et culturelle des enfants d'âge scolaire.

Tout au long de son parcours, l'apprenant musicien est amené à être évalué. Cette évaluation permet à l'élève de se situer et d'ajuster son orientation. Elle permet de faire le point sur l'ensemble des connaissances et des compétences acquises.

Comme la formation, l'évaluation est globale. Elle est réalisée de manière continue par l'équipe pédagogique, lors de prestations publiques et lors d'examens de fin de cycle.

Ce règlement des études a **pour but de fixer les objectifs, les contenus et les modalités d'évaluation de chaque cycle** en lien avec la politique culturelle de la ville et à terme avec le projet d'établissement.

A ce titre, il peut être amené à être modifié.

Le conseil pédagogique, instance de concertation réunissant les représentants de l'équipe de professeurs, peut examiner les situations particulières qui n'entreront pas dans le cadre du règlement des études. Il émet un avis, la décision revenant à l'équipe de direction.

## SOMMAIRE

- Eveil et initiation
- Parcours découverte
- «Cursus Général» CYCLE I
- «Cursus Général» CYCLE II
- «Parcours Personnalisé» CYCLE II
- «Parcours Ensemble» CYCLE II
- «Parcours Amateur» CYCLE III
- Cursus Adultes
- Cursus Pratique Vocale



## **EVEIL ET INITIATION**

**> Eveil musique** : À destination des enfants de 4 à 5 ans (Moyenne Section et Grande Section)

**Durée du parcours** : 1 à 2 ans

**Objectif** : Sensibiliser l'enfant à la musique

L'Eveil musical permet à l'enfant par le jeu, le mouvement, l'écoute et la voix d'acquérir les bases essentielles pour une sensibilisation à la musique.

Comptines, chansons à gestes, musiques d'horizons divers, utilisation de petites percussions, jeux de rythmes et ateliers d'écoute seront les éléments constructifs de cette découverte.

L'enfant apprend à écouter, mémoriser, aiguiser son sens créatif et développer les notions de jeu collectif.

**> Initiation musique** : À destination des enfants de 6 ans (Cours Préparatoire)

**Durée du parcours** : 1 an

**Objectif** : Approfondir les notions musicales abordées en Éveil.

L'initiation permet de développer le sens de l'écoute, du rythme et d'initier l'enfant au langage musical par le jeu en amorçant des éléments de formation musicale par le biais de la lecture et de l'écriture.

L'enfant découvrira également tout au long de cette année les différents instruments enseignés à l'école de musique.

Il lui sera éventuellement possible de pratiquer à l'essai, le ou les instruments «choisis» afin de confirmer ce choix pour l'apprentissage futur. Ce premier pas vers la pratique instrumentale se fera par des pédagogues employant le mimétisme et l'oralité et toujours en collectif.

## Cursus Général CYCLE I

**Durée du parcours** : 4 ans (+/-) 1 an

A partir de l'âge de 7 ans, les enfants entrent en première année de Formation Musicale et en première année de Formation Instrumentale.

### **1. Les objectifs du Cycle I :**

Le premier cycle peut être le premier temps d'études longues. Il peut aussi être une fin en soi. Le temps pour un élève d'une expérience brève, mais déterminante dans la construction et la formation de sa personnalité.

### **2. Le contenu du parcours du Cycle I :**

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- Le cours de formation musicale, d'une durée au minimum d'1 heure et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 30 minutes par semaine.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 1<sup>er</sup> cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - La chorale
  - L'un des ensembles proposés ( cuivre, flûte, guitare, violon, violoncelle), atelier batterie.
- L'école du spectateur : A partir de la 4<sup>ème</sup> année de Formation Musicale, les élèves sont invités à assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**NB :** Le département de musiques actuelles n'est accessible qu'à partir de la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle.

### **3. L'évaluation :**

- Formation Musicale : L'évaluation est une évaluation globale continue au cours du 1<sup>er</sup> cycle.  
Elle prend en considération :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,
  - Sa progression,
  - Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
  - Sa culture musicale.
- Formation Instrumentale ou Vocale :  
Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :
  - Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
  - Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

Un document transmis via «extra musique» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

#### **4 L'examen de fin de Cycle I :**

L'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

Cet examen se déroule à huis clos.

Les décisions du jury sont sans appel.

##### **a) Contenu de l'examen :**

###### ➤ Formation Musicale :

- Épreuves écrites : Effectuées au sein du cours,
- Épreuves orales (pour les élèves ayant satisfait aux épreuves écrites).

Les épreuves orales se déroulent devant un jury composé de professeurs de Formation Musicale autre que le professeur de l'élève et de la Direction.

###### ➤ Formation Instrumentale ou Vocale :

- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Imposé
- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Au choix
- L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu

###### ➤ Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

#### **Jury :**

Le jury est composé :

- Du Responsable de l'action musicale

Et

- D'au moins un spécialiste de la discipline, enseignant la discipline et exerçant ses fonctions pédagogiques dans un autre établissement d'enseignement artistique,

- Ou d'un musicien reconnu du monde professionnel de la musique

Le responsable de l'action musicale invite systématiquement un des intervenants précités. L'unité de Formation Instrumentale ou Vocale est décernée ou non, avec la mention Très bien, Bien ou Assez bien.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

### **Brevet de Fin de Cycle 1**

Ce brevet comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Musicale (UFM),
- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

## **CYCLE II**

### **Cursus Général**

**Durée du parcours** : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> cycle les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle par l'obtention du Certificat de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

#### **1. Les objectifs du Cycle II «Cursus Général» :**

Le deuxième cycle peut être une étape au cours d'études prolongées, précédant le 3<sup>ème</sup> cycle, ou un aboutissement.

Il a pour objectif la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1<sup>er</sup> cycle et l'accès à la pratique amateur. Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
- D'apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
- Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.

#### **2. Le contenu du Cycle II «Cursus Général» :**

Ce parcours, tout comme le 1<sup>er</sup> cycle, comprendra obligatoirement :

- Le cours de Formation Musicale, d'une durée au minimum d'1 heure 30 minutes et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant chorale, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie

- L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, violoncelle, groupes de musiques actuelles amplifiées, atelier de jazz)
- L'atelier de musique de chambre
- L'école du spectateur : Les élèves sont encouragés à assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**NB :** Le département de musiques actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle. Ce cursus intègre la pratique instrumentale, la pratique collective et la Formation Musicale Musiques Actuelles.

### **3. L'évaluation :**

- Formation Musicale : L'évaluation est une évaluation globale continue au cours du 2<sup>ème</sup> cycle.  
Elle prend en considération :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,
  - Sa progression,
  - Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
  - Sa culture musicale.
- Formation Instrumentale ou Vocale  
Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :
  - Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
  - Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

Un document transmis via «extra musique» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

### **4. L'examen de fin de Cycle II «Cursus Général» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

Cet examen se déroule à huis clos.

Les décisions du jury sont sans appel.

#### **a) Contenu de l'examen :**

- Formation Musicale :
  - Épreuves écrites : Effectuées au sein du cours,
  - Épreuves orales (pour les élèves ayant satisfait aux épreuves écrites).

Les épreuves orales se déroulent devant un jury composé de professeurs de Formation Musicale autres que le professeur de l'élève et de la Direction.

- Formation Instrumentale ou Vocale :
  - Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Imposé
  - Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Au choix
  - L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu
  
- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.  
L'évaluation de la pratique collective repose sur :
  - L'assiduité à la pratique collective choisie,
  - L'investissement dans cette pratique collective.

**b) Jury :**

Le jury est composé :

- Du responsable de l'action musicale

Et

- D'au moins un spécialiste de la discipline, enseignant la discipline et exerçant ses fonctions pédagogiques dans un autre établissement d'enseignement artistique,
- Ou d'un musicien reconnu du monde professionnel de la musique.

Le responsable de l'action musicale invite systématiquement un des intervenants précités. L'unité de Formation Instrumentale ou Vocale est décernée ou non, avec la mention Très bien, Bien ou Assez bien.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

**Brevet de Fin de Cycle 2**

Ce brevet comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Musicale (UFM),
- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

## CYCLE II

### «Parcours Personnalisé»

Ce parcours est choisi en accord avec le professeur et validé par la direction.

Durée du parcours : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> cycle «Parcours personnalisé» les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle par l'obtention du Brevet de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

#### 1. Les objectifs du Cycle II «Parcours Personnalisé» :

Le «Parcours Personnalisé» peut être une étape au cours d'études prolongées, précédant le 3<sup>ème</sup> cycle ou un aboutissement.

Il a pour objectif, tout comme le cursus général, la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1<sup>er</sup> cycle et l'accès à la pratique amateur. Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
  - D'apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
  - Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.
- développer une culture générale de l'histoire de la musique sera un plus très apprécié.

#### 2. Le contenu du Cycle II «Parcours Personnalisé»:

Ce «Parcours Personnalisé» repose sur un projet personnalisé rédigé par l'élève (1 à 2 pages), en accord avec le professeur et validé par la direction, qui fixe les objectifs techniques et artistiques que l'élève souhaite atteindre et comprendra obligatoirement :

- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées)
  - L'atelier de musique de chambre
- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

NB : Le département de musiques actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle. Ce cursus intègre la pratique instrumentale et la pratique collective.

#### 3. L'évaluation :

➤ Formation Instrumentale ou Vocale :

Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :

- Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

➤ Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

Un document transmis via «extra musique» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

#### **4. L'examen de fin de Cycle II «Parcours Personnalisé» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

Cet examen se déroule à huis clos.

Les décisions du jury sont sans appel.

a) Contenu de l'examen :

➤ Formation Instrumentale ou Vocale :

- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Imposé
- Une épreuve individuelle comprenant une pièce du niveau requis : Au choix
- L'évaluation prend en compte aussi le contrôle continu

➤ Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de la pratique collective repose sur :

- L'assiduité à la pratique collective choisie,
- L'investissement dans cette pratique collective.

b) Jury :

Le jury est composé :

- Du Responsable de l'action musicale

Et

- D'au moins un spécialiste de la discipline, enseignant la discipline et exerçant ses fonctions pédagogiques dans un autre établissement d'enseignement artistique,

- Ou d'un musicien reconnu du monde professionnel de la musique.

Le responsable de l'action musicale est habilité à inclure ou non le ou les professeurs des disciplines concernées. L'unité de Formation instrumentale ou vocale est décernée ou non, avec la mention Très bien, Bien ou Assez bien.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

#### **Certificat de Fin de Cycle 2**

Ce «Parcours Personnalisé» ne permet pas de délivrer un brevet de 2<sup>ème</sup> cycle. Il débouche sur un certificat qui comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

### **CYCLE II**

#### **«Parcours Ensemble»**

Ce parcours est choisi en accord avec le professeur et validé par la direction.

**Durée du parcours** : 4 ans (+/-) 1 an

Sont admis en 2<sup>ème</sup> cycle «Parcours Ensemble» les élèves ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle par l'obtention du Brevet de Fin de Cycle 1 à l'Ecole Municipale de Musique ou dans un autre établissement labellisé ou agréé.

#### **1. Les objectifs du Cycle II «Parcours Ensemble» :**

Le «Parcours Ensemble» est dédié aux élèves ne souhaitant pas ou ne pouvant pas suivre la totalité des unités de formation, de poursuivre leurs études musicales en se consacrant à la pratique collective.

Il a pour objectif de permettre à l'élève de maintenir une pratique musicale sur la base de la poursuite et l'approfondissement des bases acquises en 1<sup>er</sup> cycle et l'accès à la pratique amateur.

Il doit permettre de :

- Développer les bases d'une pratique autonome,
- D'apprendre à tenir sa place dans une pratique collective,
- Savoir faire preuve d'une bonne ouverture culturelle et artistique.

#### **2. Le contenu du Cycle II «Parcours Ensemble» :**

Ce «Parcours Ensemble» repose sur la pratique collective, qui fixe les objectifs techniques et artistiques que l'élève souhaite atteindre et comprendra obligatoirement :

- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 2<sup>ème</sup> cycle, obligatoire pour les cordes frottées
  - L'orchestre d'Harmonie
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées)
  - L'atelier de musique de chambre
- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

NB : Le département de musiques actuelles est accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle. Ce cursus intègre la pratique instrumentale et la pratique collective.

### **3. L'évaluation :**

- Pratique collective Instrumentale ou Vocale :  
Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :
  - Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève et des parents quand c'est possible, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
  - Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale choisie.

Un document transmis via «extra musique» (extranet de l'Ecole Municipale de Musique) synthétise l'évaluation du parcours.

### **4. L'examen de fin de Cycle II «Parcours Ensemble» :**

L'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle a lieu au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année devant un jury constitué à cet effet.

Cet examen se déroule à huis clos.

Les décisions du jury sont sans appel.

#### **a) Contenu de l'examen :**

- Pratique collective : La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire.  
L'évaluation de la pratique collective repose sur :
  - La qualité de la prestation dans le cadre de cette pratique collective,
  - L'assiduité à la pratique collective choisie,
  - L'investissement dans cette pratique collective.

#### **b) Jury :**

Le jury est composé :  
- Du responsable de l'action musicale

Et

- Du professeur de la pratique collective choisie par l'élève.

Le responsable de l'action musicale est habilité à inclure ou non le ou les professeurs des disciplines concernées.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

#### **Certificat d'assiduité de Fin de Cycle 2**

Ce certificat «Parcours Ensemble» ne permet pas de délivrer un brevet de 2<sup>ème</sup> cycle.

Il débouche sur un certificat qui comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation à la Pratique Collective (UFPC),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

### **Cycle III**

#### **Certificat d'Etudes Musicales**

##### **«Parcours amateur»**

Durée : 3 ans (+/-) 1 an

##### Conditions d'entrée :

- Avoir obtenu l'Unité de Formation Instrumentale ou Vocale de 2<sup>ème</sup> cycle,
- Avoir obtenu un avis favorable du ou des professeurs et de la direction.

##### **1. Les objectifs du Cycle III :**

Ce parcours amateur est la possibilité donnée aux élèves de pouvoir perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale. Ce temps de perfectionnement débouche sur l'obtention d'un Certificat d'Etudes Musicales (CEM) délivré après examen devant un jury.

Il doit permettre aux élèves de réaliser un projet personnel. Celui-ci est défini par un contrat préalable entre l'élève d'une part, et les professeurs concernés et la direction d'autre part. Le projet personnel doit être rédigé au plus tard en début de 2<sup>ème</sup> année de 3<sup>ème</sup> cycle pour validation après entretien réunissant l'élève et le professeur référent et la direction.

Il a pour objectif de :

- Renforcer les bases d'une pratique autonome,
- De savoir tenir sa place dans une pratique collective,
- Faire preuve d'une réelle ouverture culturelle et artistique.

### **2. Le contenu du parcours du Cycle III :**

Ce contrat de formation doit développer chez l'élève l'autonomie qui lui sera nécessaire dans la poursuite d'une pratique musicale amateur.

Ce parcours de formation, orienté par une thématique développée tout au long du projet, doit permettre de placer l'élève dans un processus de création artistique dont l'évaluation finale se fera au cours d'une prestation publique.

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- La Formation Musicale, d'une durée au minimum d'1 heure 30 minutes et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute si l'unité de Formation Musicale de 2<sup>ème</sup> cycle n'a pas été obtenue.

L'Ecole Municipale de Musique ne dispense pas de cours de Formation Musicale en Troisième Cycle, la Formation Musicale en 3<sup>ème</sup> cycle n'étant plus obligatoire.

- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 40 minutes par semaine les deux premières années et de 50 minutes les deux années suivantes.

- La pratique collective, à choisir parmi :

- L'orchestre 2<sup>ème</sup> cycle (en renfort), obligatoire pour les cordes frottées
- L'orchestre d'Harmonie
- L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, violoncelle, groupes de musiques actuelles amplifiées)
- L'atelier de musique de chambre

- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

### **3. L'évaluation de fin de Cycle III :**

L'évaluation est continue et permet d'évaluer la progression de l'élève.

Une prestation publique par an minimum fait partie de cette évaluation globale.

Cette évaluation est globale et repose sur :

- L'évaluation de la pratique instrumentale,
- L'évaluation de la pratique collective.

- Pratique instrumentale : L'évaluation de la pratique instrumentale repose sur les critères suivants :
  - La motivation de l'élève et son investissement en cours,
  - Sa progression,
  - Ses capacités à réaliser son projet personnel tel que défini dans le contrat.

- Pratique collective : Tous les élèves doivent valider une session de pratique collective chaque année. Pour les instruments de l'orchestre, l'une de ces sessions doit obligatoirement être une session d'orchestre.

#### **4. La validation du Certificat d'Etudes Musicales :**

L'évaluation continue permettra de déterminer si le contrat a été respecté en débouchant sur la réalisation des objectifs fixés. Plusieurs étapes d'évaluation jalonnent ce cursus. Le projet défini peut être réorienté si nécessaire.

Si le parcours est validé, il sera clôturé par une prestation publique obligatoire. Cette prestation doit être un temps de concert en soliste (récital), sauf pour les instruments de musiques actuelles, qui se fait en groupe, mais dans lequel le candidat est soliste.

La participation à une prestation publique de pratique collective est obligatoire, y compris pour les instruments de musiques actuelles.

#### **Jury :**

Le jury est composé :

- Du Responsable de l'action musicale,

Et

- D'au moins un spécialiste de la discipline, enseignant la discipline et exerçant ses fonctions pédagogiques dans un autre établissement d'enseignement artistique,
- Ou d'un musicien reconnu du monde professionnel de la musique.

Le responsable de l'action musicale invite systématiquement un des intervenants précités. L'unité de Formation instrumentale ou vocale est décernée ou non, avec la mention Très bien, Bien ou Assez bien.

Une cinquième année peut être attribuée par le jury.

#### **Certificat de Fin d'Etudes Musicales**

Le Certificat de Fin d'Etudes Musicales comprend la validation des unités d'enseignements (UE) suivantes :

- Unité de Formation Musicale (UFM) du 2<sup>ème</sup> cycle,
- Unité de Formation Instrumentale ou Vocale de 3<sup>ème</sup> cycle (UFI ou UFV),
- Unité de Formation à la Pratique Collective de 3<sup>ème</sup> cycle ( UPCI),
- Unité de l'Ecole du Spectateur, soit 3 spectacles de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel (UES).

#### **Cursus adulte : débutants et non débutants**

**Durée du parcours :** 4 ans

Au-delà de 4 années, le parcours peut se poursuivre dans la limite des places disponibles et sur acceptation de la Direction.

### **1. Objectif :**

Il s'adresse aux adultes souhaitant débuter ou poursuivre une pratique musicale, instrumentale ou vocale. Il est accessible dans la limite des places disponibles.

### **2. Le contenu du parcours adulte :**

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- Le cours de Formation Musicale, d'une durée d'1 heure par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Instrumentale ou Vocale individuelle d'une durée de 30 minutes par semaine.
- La pratique collective, à choisir parmi :
  - L'orchestre 1<sup>er</sup> cycle,
  - L'un des ensembles proposés (batterie, cuivre, flûte, guitare, violon, groupes de musiques actuelles amplifiées),
  - L'atelier de musique de chambre.
- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**NB :** Le département de musiques actuelles est accessible à partir de la 4<sup>ème</sup> année. Ce cursus intègre la pratique instrumentale, la pratique collective et une Formation Musicale dédiée.

### **3. L'évaluation :**

- Formation Musicale : L'évaluation est une évaluation globale continue.

Elle prend en considération :

- La motivation de l'élève et son investissement en cours,
- Sa progression,
- Ses capacités de reproduction et d'identification orale et écrite,
- Sa culture musicale.

- Formation Instrumentale ou Vocale :

Un contrôle continu est effectué sous les formes suivantes :

- Une grille d'évaluation est remplie par le professeur d'instrument ou de chant, en présence de l'élève, deux fois dans l'année (décembre et juin) afin de suivre l'évolution de l'élève, tant sur le plan de ses compétences purement techniques que sur le plan artistique,
- Un conseil de classe semestriel avec les professeurs concernés et la direction,

- Des prestations publiques : Une prestation publique par an minimum dans la discipline instrumentale ou vocale.

Un document écrit synthétise l'évaluation du parcours.

Ce parcours est non diplômant.

### **Cursus de Pratique Vocale**

#### **Objectif :**

La pratique vocale passe par l'apprentissage du chant et la pratique de la chorale ou un ensemble vocal.

La pédagogie du chant est basée sur la réalisation personnelle de l'élève. Les deux principales caractéristiques du musicien-chanteur résident dans le fait qu'il est, lui-même, son propre instrument de musique et qu'il est le seul instrument qui utilise le langage humain.

Le chant implique une prise de conscience de son corps. Chaque voix est différente, elle est le reflet de la personnalité du chanteur, de sa physiologie et de sa culture. De ce fait, le contenu pédagogique du cours de chant est adapté à chaque voix.

Le répertoire abordé s'étend de l'époque baroque à nos jours. Il représente quatre siècles de patrimoine musical : Musique sacrée, mélodie, lied, opéra, comédie musicale et autres genres musicaux.

Les langues abordées sont le français, le latin, l'allemand, l'italien, l'anglais et l'espagnol. D'autres langues peuvent être explorées lorsqu'elles sont rencontrées dans le répertoire choisi, comme l'arabe, le bulgare, le polonais, le portugais, le roumain, le russe. La langue maternelle de l'élève est toujours privilégiée. Les séances de cours s'articulent autour d'un travail de la posture, de la technique du souffle, placement de la voix,...) et de l'interprétation (articulations, nuances, styles, entre autres aspects).

Le travail de la voix, comme l'apprentissage de tout instrument, nécessite des efforts inscrits sur le long terme et sur le travail personnel garantissant de véritables résultats.

Le répertoire et la technique des Musiques Actuelles peuvent également être abordés et ce, dès la première année. Le travail spécifique de ce répertoire peut être prolongé par une intégration dans le Département de Musiques Actuelles qui propose des ateliers de pratique collective et une Formation Musicale dédiée.

#### **Contenu du cursus :**

Ce parcours comprendra obligatoirement :

- La Formation Musicale, d'une durée au minimum d'1 heure et au maximum de 2 heures par semaine comprenant le chant choral, la culture musicale et l'écoute.
- La Formation Vocale individuelle

- D'une durée de 30 minutes par semaine en 1<sup>er</sup> cycle,
  - De 40 minutes les deux premières années, de 50 minutes les deux années suivantes en 2<sup>ème</sup> cycle,
  - De 1 heure en 3<sup>ème</sup> cycle et hors cursus.
- La pratique collective, à choisir parmi :
- La chorale,
  - L'ensemble vocal,
  - L'atelier de musique de chambre.
- L'école du spectateur : Les élèves doivent assister à 3 spectacles minimum de la saison musicale de l'Ecole Municipale de Musique et/ou du Centre Culturel.

**Ce parcours est encadré par le cursus des cycles comme pour les disciplines instrumentales.**

ANNEXE 2



## École municipale de musique Claude-Debussy

Tarifs des activités 2025-2026  
par tranche de quotient familial

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Eveil (2-5 ans)	110€	121€	132€	143€	154€	165€	176€	187€	198€	208€
Parcours Découverte (initiation)	150€	165€	180€	195€	210€	225€	240€	255€	270€	284€
Cursus complet classique et/ou Musiques Actuelles*	160€	176€	192€	208€	224€	240€	256€	272€	288€	302€
Cursus Formation Musicale terminé**	155€	171€	186€	202€	217€	233€	248€	264€	279€	293€
Instrument supplémentaire	130€	143€	156€	169€	182€	195€	208€	221€	234€	246€
Orchestre seul***	45€	50€	54€	59€	63€	68€	72€	77€	81€	85€
Chorale adulte	55€	61€	66€	72€	77€	83€	88€	94€	99€	104€
Location instrument (par trimestre)	71€	71€	71€	71€	71€	71€	71€	71€	71€	71€

\* Ce cursus comprend la Formation Musicale ou Vocale et une pratique collective obligatoire. Le cursus complet Musiques Actuelles est accessible sous conditions (cf. règlement des études)

\*\* Avoir validé le second cycle de Formation Musicale

\*\*\* Symphonique, Harmonie, atelier de groupe

- Les droits annuels varient selon le quotient familial. La base de calcul du quotient est la même pour tous. Y compris, pour les habitants non Villenogarennois. Le tarif varie pour un cursus complet.

- Les collégiens peuvent régler une partie de leurs frais d'inscription avec le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine proposé par le Département des Hauts-de-Seine.



WWW.VILLENEUVE92.COM

f x @ y .. in d

### ANNEXE 3

#### FOND DE PARTITIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY

#### **DE FORMATION MUSICALE ET CHANT CHORAL**

##### **A/ Ouvrages Généralistes**

- 1) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.1 (élève)
- 2) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.1 (professeur)
- 3) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.2 (élève)
- 4) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.2 (professeur)
- 5) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.3 (élève)
- 6) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.3 (professeur)
- 7) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.4 (élève)
- 8) ALLERME Jean-Marc : De l'élève à l'artiste vol.4 (professeur)
- 9) BUTKE Marla, PH.D and FREGO David : DALCROZE EURHYTHMICS in the Choral Classroom
- 10) EDITIONS MUSICALES A.B. : 1.2.3...Musique vol.1
- 11) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation Musicale complète par le répertoire (livre de l'élève) vol.5
- 12) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation Musicale complète par le répertoire (livre de l'élève) vol.6
- 13) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation Musicale complète par le répertoire (livre de l'élève) vol.7
- 14) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation Musicale, instrumentale ou vocale vol.3 (fascicule du professeur)
- 15) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation Musicale, instrumentale ou vocale vol.5 (livre de l'élève +fascicule du professeur)
- 16) JOLLET Jean-Clément : Jeux de rythmes et Jeux de clés vol.5
- 17) JOLLET Jean-Clément : Jeux de rythmes et Jeux de clés vol.6
- 18) JOLLET Jean-Clément : Jeux de rythmes et Jeux de clés vol.7
- 19) LABROUSSE Marguerite : Cours de Formation musicale vol.6
- 20) LABROUSSE Marguerite : Cours de Formation musicale vol.7

- 21) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.1A
- 22) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.1B
- 23) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.1C
- 24) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.2A
- 25) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.2B
- 26) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.2C
- 27) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.3A
- 28) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.3B
- 29) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.3C
- 30) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.4A
- 31) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.4B
- 32) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.4C
- 33) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.5A
- 34) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.5B
- 35) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.6A
- 36) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.6B
- 37) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.7
- 38) LABROUSSE Marguerite : Planète F.M Répertoire/Théorie vol.8
- 39) LANCIEN Yves : Méthode corporelle de Solfège Rythmique (pour danseurs et musiciens)
- 40) LEMMI Sylviane : Activités musicales-Manuel complet de Formation musicale IM2
- 41) MENUT Benoît/ CHEPELOV Pierre : L'ouverture à la musique vol.4
- 42) MENUT Benoît/ CHEPELOV Pierre : L'ouverture à la musique vol.5
- 43) MENUT Benoît/ CHEPELOV Pierre : L'ouverture à la musique vol.6
- 44) SICILIANO Marie-Hélène/Florent : Faisons de la musique en F.M vol.3
- 45) SICILIANO Marie-Hélène/Florent : Faisons de la musique en F.M vol.4
- 46) STRUBER Bernard : Musiques en atelier 1er cycle
- 47) STRUBER Bernard : Musiques en Jeu(x) fin 2ème cycle et 3ème cycle
- 48) ZARCO Joëlle : A bras ouverts
- 49) ZARCO Joëlle : L'oreille harmonique vol.1 (Harmonie)
- 50) ZARCO Joëlle : L'oreille harmonique vol.2 (Improvisation)
- 51) ZARCO Joëlle : L'oreille harmonique vol.3 (Composition)
- 52) ZARCO Joëlle : La Musique par le mouvement
- 53) ZARCO Joëlle/ ROUSSE Valérie : L'oreille en boucle

B/ Ouvrages Spécialisés :

Dictées musicales

- 54) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.1F livre du professeur
- 55) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.2F livre du professeur
- 56) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.3F livre du professeur
- 57) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.4F livre du professeur
- 58) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.4G livre du professeur+livre de l'élève)
- 59) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.5F livre du professeur et de l'élève)
- 60) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.5G (livre du professeur et de l'élève)
- 61) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.6F livre du professeur et de l'élève
- 62) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation de l'oreille par le Répertoire Classique ; la Variété et le Jazz vol.6G livre du professeur et de l'élève)
- 63) GARTENLAUB Odette : Dictées à parties manquantes Fin d'études à Supérieur vol.1 (professeur+élève)
- 64) GARTENLAUB Odette : Dictées à parties manquantes Fin d'études à Supérieur vol.2 (professeur+élève)
- 65) GHEDIN Lauriane : A VOS MARQUES...PRETS ? DICTEES vol.1
- 66) GHEDIN Lauriane : A VOS MARQUES...PRETS ? DICTEES vol.2
- 67) GHEDIN Lauriane : A VOS MARQUES...PRETS ? DICTEES vol.3
- 68) GHEDIN Lauriane : A VOS MARQUES...PRETS ? DICTEES vol.4
- 69) JOLLET Jean-Clément : Dictées Musicales vol.1 cycle I-IM3 (livre de l'élève+livre du professeur)
- 70) JOLLET Jean-Clément : Dictées Musicales vol.2 cycle II A- Préparatoire (livre de l'élève+livre du professeur)
- 71) JOLLET Jean-Clément : Dictées Musicales vol.3 cycle IIB-Elémentaire (livre de l'élève+livre du professeur)
- 72) JOLLET Jean-Clément : Dictées Musicales vol.4 cycle IIC-Moyen (livre de l'élève+livre du professeur)
- 73) PENITZKA Sophie : J'écoute, j'écris vol.2 (début du cycle II)

- 74) PENITZKA Sophie : J'écoute, j'écris vol.3 (milieu cycle II)
- 75) PENITZKA Sophie : J'écoute, j'écris vol.4 (fin de cycle II) B/ Rythme
- 76) BARDEZ Jean-Michel : Rythmes à jouer pour la F.M
- 77) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation rythmique par le répertoire vol.3bis
- 78) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation rythmique par le répertoire vol.4
- 79) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation rythmique par le répertoire vol.5 (lectures+dictées rythmiques)
- 80) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation rythmique par le répertoire vol.6 (lectures+dictées rythmique)
- 81) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation rythmique par le répertoire vol.7 (lectures+dictées rythmiques)
- 82) GROSJEAN Stéphane : Toumback 2 Percussions corporelles
- 83) GROSJEAN Stéphane : Toumback » Frimousse »
- 84) LAB Michel : Rythmiquement vôtre vol.2 (Fin d'études)
- 85) LAB Michel : Rythmiquement vôtre vol.3 (Supérieur)
- 86) PREVEL-ASSOGBA Ludovic : Pédagogie du rythme et Percussions corporelles
- 87) SAINT-JAMES Guillaume : Body Tap 2 C/Solfèges anciens
- 88) BORDEAUX Marie-Jeanne : 22 Leçons progressives de Lecture de notes et rythmique vol.IIIB (cours élémentaires)

#### D/ Autres

- 89) DANDELOT Georges Vingt et une Leçons de Solfège à changements de clés sur 5 clés
- 90) DANHAUSER A : Abrégé de la Théorie de la Musique (nouvelle édition)
- 91) GALLON Noël : Seize Leçons de Solfège à changements de clés sur 3 clés
- 92) GARTENLAUB Odette : Dix Leçons à chanter en clé de sol (cours supérieur) 1er volume
- 93) GRIMOIN Alain : Leçons progressives de Solfège vol.1 (cours débutants)
- 94) JOHNSON Jennifer : Enseigner le Body Mapping
- 95) LAMBERT Michel : Le Corps-Instrument
- 96) LAMPEL David : Les instruments et l'orchestre (la musique instrumentale à travers les siècles)
- 97) MANEN Christian : Vingt et une Leçons de Solfège en clé de sol (avec accompagnement de piano)
- 98) PELLEGRINO Michel : Les outils de l'improvisation
- 99) PHILIBA Nicole : Solfèges dans le style italien vol.4 Moyen en clé de sol et Fa
- 100) RICQUIER Michel : Méthode de pédagogie instrumentale pour les instruments à

embouchure

- 101) VANBESELAERE Jean-Philippe : Guide de l'instrumentation à l'usage des ensembles d'instruments à vent
- 102) WEBER Alain : Leçons progressives de Lecture et de Rythme vol.1
- 103) WEBER Alain : Leçons progressives de Lecture et de Rythme vol.2 E/ Formation musicale à l'instrument
- 104) BALLUE Jean : Un pour Tous, Tous pour la Musique
- 105) GIVELET Xavier : La Formation musicale par le Répertoire vocal vol.3
- 106) PACELAT Walter : Tessitures Musique d'ensemble

F/ Partitions complètes

- 107) OFFENBACH Jacques : Les Contes d'Hoffmann (partition Chant/Piano)
- 108) L'Enfant et les Sortilèges (partition Chant/Piano)

G/ Chants monodiques et polyphoniques

- 109) EDITIONS MUSICALES A.B. : Chant Song vol.3
- 110) EDITIONS MUSICALES A.B. : Chant Song vol.4
- 111) EDITIONS MUSICALES A.B. : Chant Song vol.5
- 112) EDITIONS MUSICALES A.B. : Chant Song vol.6
- 113) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol. 3C
- 114) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol. 3D
- 115) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.4
- 116) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.4C
- 117) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.4D
- 118) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.5C
- 119) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.6
- 120) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.6C

- 121) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.7
- 122) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.7C
- 123) EDITIONS MUSICALES A.B. : Formation vocale par le Répertoire Classique, la Variété et le jazz vol.7D
- 124) JOLY Jean-Paul : Monodies et Polyphonies pour la Formation musicale 1
- 125) JOLY Jean-Paul : Polyphonies vocales en F.M (Fin de 1er cycle/début 2ème cycle
- 126) LABROUSSE Marguerite : Répertoire de Mélodies pour la Formation Musicale (Début de 2ème Cycle)
- 127) LOWRY John-Richard : Coup de Chœur pour le Solfège vol.1 1er cycle (IM1-3)
- 128) RIBOUR Philippe : Le Solfège a rendez-vous avec le Jazz (Elémentaire-Moyen)
- 129) RIBOUR Philippe : Le Solfège a rendez-vous avec le Jazz (Moyen-Fin d'études)
- 130) RIBOUR Philippe : Le Solfège a rendez-vous avec le Jazz (Supérieur)
- 131) SICILIANO Marie-Hélène et MAYMIL Martine : Le Chant en F.M (début du 2ème cycle)

#### H/ Chant Choral

- 132) BEETHOVEN Ludwig van : die Ehre Gottes in der Natur
- 133) BERNARD Michèle : POESIES ENCHANTEES
- 134) BORIS VIAN : 6 Chansons arrangées pour chœur et piano
- 135) BRESGEN Cesar : Singt und Spiel zur Weihnacht
- 136) CA DEMEJAZZ : 11 Standards de jazz et Gospel pour chœur d'enfants à 2 voix égales arrgt de Pierre-Gérard VERNY
- 137) CHILCOTT Bob : Can you hear me ?
- 138) CHORAL ANTHOLOGY : The Novello Youth Chorals
- 139) COLEY Manuel : C'est Pythagore qui me l'a dit
- 140) COUPERIN François : Jubilemus, exultemus
- 141) DISNEY FAVORITES vol.7 :8 Favorites arranged for 4 part mixed voices
- 142) FAURE Gabriel : Tu es Petrus
- 143) FLORILEGE 3
- 144) GLANERT Detlev : Singet Leise für dreistimmigen Kinderchor und lechbläserquintett
- 145) GOHL Michael / SCHUMACHER Jan : Sing Along, Sing Together
- 146) GOSPELS AND SPIRITUALS : transcriptions et arrangements e Franck Lanone
- 147) GRAU Alberto : 15 Polyphonies à voix égales

- 148) HAYDN Johann Michael : Ein Lob-und Danklied
- 149) HINDEMITH Paul : Kanons Band II Chor und Blechbläser Partitur
- 150) HINDEMITH Paul : Lied von der Musik für dreistimmigen Frauenchor und Streichorchester
- 151) HINDEMITH Paul : Mahnung an die Jugend Kantate (Martin Agricola) N°2 Vier Chöre
- 152) HINDEMITH Paul Martinslied für einstimmigen Gesang und Instrumente op.45/5
- 153) JAZZ CLASSICS : The Novelle Youth Chorals
- 154) JENKINS Karl : A Parliament of Owls
- 155) JENKINS Karl : Panis Angelicus
- 156) LESTRINGANT Etienne: La voix chorale ou le chant multiplié MALDONADO Raul : Mi Canto del sur
- 157) MAXWELL DAVIES Peter : A Dream of Snow pour chœur a cappella
- 158) MAXWELL DAVIES Peter : Otter Island A cantata for Children's voices in unison
- 159) MOZART Wolfgang Amadeus : 6 Nocturnes K.346, 436-439,549
- 160) MOZART Wolfgang Amadeus : Meistermusik für MÄnnerchor und Orchester
- 161) Oser le Jazz à 3 voix mixtes arrgt de Pierre-Gérard VERNY
- 162) PARIS POLYPHONIES : Paris en 14 Chansons arrangées pour chœur et piano
- 163) PIERRE Loïc et GIEF Pierre : Un Tableau dans l'oreille
- 164) POLYMELODIES 1 Florilège de chansons d'aujourd'hui à voix égales
- 165) POLYMELODIES 2 Florilège de chansons d'aujourd'hui à voix égales
- 166) POLYMELODIES 3 Florilège de chansons d'aujourd'hui à voix égales
- 167) POLYMELODIES 4 Florilège de chansons d'aujourd'hui à voix égales
- 168) POLYPHONIES IRLANDAISES : Chansons traditionnelles irlandaises
- 169) POPS ON HIGH : Songs on the lighter side for upper- voice choirs
- 170) POULENC Francis : Petites Voix- Cinq Chœurs faciles a cappella pour 3 voix d'enfants
- 171) PURCELL Henry : Funeral Music of Queen Mary
- 172) RAO'S Doreen : African Celebration arranged by Stephen Hatfield
- 173) RAO'S Doreen : Niska Banja arranged by Nick Page
- 174) REIBEL Guy : Jeux Musicaux vol.1 Jeux vocaux
- 175) ROSSIGNOL Bruno : L'ABC d'un Chœur Manuel pratique à l'usage du choriste débutant
- 176) STROMAE : Alors on chante ?
- 177) TAUSEND JAHRE CHORMUSIK Editio Musica Budapest
- 178) THE GOSPEL TRAIN : Easy choral arrangement of 20 Gospels and spirituals
- 179) VERNY Pierre-Gérard : Clarisse au pays du swing
- 180) WAGNER Richard : Kinder-Katechismus zu Kosel's Geburtstag

- 181) WEBER von Carl Maria : Es blinken so lustig die Sterne aus Preziosa

HARMONIE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

- 182) A TOUCH OF JAZZ (medley jazz) Arrangements de Jerry BRUBAKER. Editions Mucic corp.
- 183) ADAGIO CANTABILE de L.V. BEETHOVEN. Arrangement de Georges MOREAU. Editions Beriato Music
- 184) ADAGIO D'ALBINONI de Tomaso ALBINONI. Arrangement de Jacob DE HAAN. Editions Dehaske
- 185) AIDA de Giuseppe VERDI. Arrangement de Piet STALMEIER. Editions Molenaar
- 186) BCBG de JeanPierre HERVIEU. Editions Robert Martin
- 187) BLUES BOOGIE de Dominique WYCKHUYSEN. Editions Tierolff Muziekcentrale
- 188) BOSSA IN RIO de Jérôme NAULAIS. Editions Marc Reift
- 189) BRASIL de Ary BAROSSO. Arrangement de Paulo MORO. Editions Dehaske
- 190) CONCERTO POUR 2 TROMPETTES d'Antonio VIVALDI. Arrangement de jack HAN. Editions Molenaar
- 191) ENTRY OF QUEEN OF SHEEBA de G.F. HAENDEL. Arrangement de Scott RICHARDS. Editions Marc Reift
- 192) EVERYBODY NEED SOMEBODY de Jerry WEXLER. Arrangement de Klaas VAN DER WOUDE. Editions Dehaske
- 193) FAME de Michael GORE. Arrangement de Karl ALEXANDER. Editions Difem sa musicpublisher
- 194) FESTIVAL RENAISSANCE de Tielman SUSATO. Arrangement de James CURNOW. Editions Curnow Music
- 195) FLYAWAY BLUES de Stuart JOHNSON. Editions Smith et Company
- 196) FOREVER ABBA GOLD Arrangement d'André WAIGNEIN. Editions Dehaske
- 197) FUZZY DJEMBE de rob BALFOORT. Editions Tierolff Muziekcentrale
- 198) HAPPY MALLETS de Harm EVERSON. Editions Dehaske
- 199) HIGHLIGHTS FROM THE ARISTOCATS. Arrangement de Suzanne WELTERS. Editions Hafavra Music
- 200) IN THE MOOD de Joe GARLAND. Arrangement de John DARLING. Editions Robert Martin
- 201) IRISH PARTY IN THIRD CLASS traditionnel irlandais. Arrangement de Richard SAUCEDO. Editions Hal Leonard
- 202) LATIN PARTY (medley) Arrangement de Peter METTKE. Editions Dehaske
- 203) LIBERTANGO d'Astor PIAZZOLA. Arrangement de Jérôme NAULAIS. Editions Robert Martin
- 204) MAGNOLIA de Bert APPERMONT. Editions Hal Léonard

- 205) MAMBO N 5 de Damaso PEREZ PRADO. Arrangement Jay BOCOOK. Editions Hal Leonard
- 206) MARS de Gustav HOLST. Arrangement de Johnnie VINSON. Editions Hal Leonard
- 207) MEDLEY SUPER MARIO 3D. Arrangement de Lilian TESTELIN
- 208) MEXICAN TRUMPETS de Randy BECK. Editions Sheet Music
- 209) MICHAEL JACKSON HIT MIX. Arrangement de Johnnie VINSON. Editions Hal Leonard
- 210) MY NAME IS NOBODY de Ennio MORRICONE. Arrangement de Ted PARSON. Editions Marc Reift
- 211) PIRATES OF THE CARIBBEAN de Klaus BADELT. Arrangement de BROWN. Editions Hal Léonard
- 212) SING, SING, SING de Louis PRIMA. Arrangement de Naohiro IWAI. Editions Dehaske
- 213) SITCOM PARADE (medley séries télé) Arrangement de Norah GREEN. Editions Dehaske
- 214) THE MANDALORIAN de Ludwig GORANSSON. Arrangement de Paul MURHTA. Editions Hal Léonard
- 215) YMCA de Belollo/Morali/Willis. Arrangement de John GLENESK MORTIMER. Editions Marc Reif

















